

Séance de lundi 7 avril 2008

**PROJET**

VILLE DE NEUCHÂTEL

**CONSEIL GÉNÉRAL  
QUARANTE CINQUIÈME SEANCE**

**Trente-quatrième période administrative 2004-2008**

**Année 2007-2008**

---

**Lundi 7 avril 2008, à 19 h 30  
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 36 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), Alain Becker (rad), Steven Bill (UDC). Amelie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Laurence Gauchat (socialiste), Frédéric Guyot (UDC), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (non inscrit), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : MM. Jonas de Pury (libéral), Raymond Maridor (soc), Mme Patricia de Pury (soc), Mme Marie-France Joly (soc), Mme Anne-Frédérique Grandchamp (UDC).

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise

## Séance de lundi 7 avril 2008

Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

### **PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la 43<sup>e</sup> séance de lundi 4 février 2008, est adopté, sous réserve des modifications qui seront éventuellement transmises à la Chancellerie. Celui de la 44<sup>e</sup> séance, de lundi 10 mars 2008, sera adopté ultérieurement.

### **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

- 1) Envoi par la Chancellerie aux président-e-s des groupes de l'avis de droit du 4 avril 2008 du service juridique de la Ville concernant la notion de demande d'urgence accompagnant certains objets déposés devant le Conseil général.
- 2) Invitation de la Chancellerie du 25 mars 2008 à participer à la Journée du Conseil général, agendée au vendredi 4 avril 2008.
- 3) Annonce du dépôt de deux résolutions par le groupe PopVertSol concernant le rapport 08-009 relatif à l'adhésion à une caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise. Ces résolutions seront, le cas échéant, portées à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.
- 4) Copie de la lettre de Mme Eliane Caillet reçue le 7 avril 2008 adressée au Conseil communal concernant l'aménagement du chemin des Ribaudes.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Rapports du Conseil communal**

##### **08-007**

**Rapport du Conseil communal** concernant le plan spécial "Portes-Rouges est", la modification des plans d'alignement n° 74 "Quartier de Ste-Hélène" et n° 96 "Quartier du Mail", ainsi qu'une demande de crédit relative à l'aménagement du secteur "Portes-Rouges est".

## Séance de lundi 7 avril 2008

### **08-008**

**Rapport du Conseil communal** concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse par la Fondation « Au Suchiez ».

### **08-009**

**Rapport du Conseil communal** concernant l'intégration de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel à une Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

### **Autres objets**

#### **08-605**

**Interpellation des groupes popvertssol et socialiste, par MM. Nicolas de Pury et Olivier Arni**, intitulée « De l'importance des délais » (l'urgence demandée a été acceptée tacitement le 10 mars 2008).

#### **04-503**

**Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues. (Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).

#### **05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives. (Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).

#### **07-301**

**Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

#### **07-602**

**Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer**, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

#### **07-603**

**Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts**, concernant la cérémonie du 1<sup>er</sup> mars 2007. (L'ouverture de la discussion a été

Séance de lundi 7 avril 2008

demandée après le dépôt de la réponse écrite du Conseil communal).

**07-501**

**Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts**, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

**07-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts**, concernant les Jeunes Rives.

**07-502**

**Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury et consorts**, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

**07-608**

**Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts**, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

**07-402**

**Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts**, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159<sup>bis</sup> (transparence des opérations).

**07-609**

**Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts**, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

**07-504**

**Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts**, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

**07-303**

**Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts**, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

Séance de lundi 7 avril 2008

**07-302**

**Motion (postulat transformé) des groupes libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort,** relative à l'amélioration de la place du Port.

**07-304**

**Motion du groupe popvertssol,** par M. Pascal Helle et consort, relative à la retraite à la carte.

**07-403**

**Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot,** relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire). **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-404**

**Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts,** relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-305**

**Motion du groupe UDC,** par M. Frédéric Guyot et consorts, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

**07-505**

**Postulat du groupe UDC,** par M. Frédéric Guyot et consorts, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-506**

**Postulat du groupe UDC,** par Mme Maria Angela Guyot et consorts, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.

Séance de lundi 7 avril 2008

**08-604**

**Interpellation du groupe popvertssol, par MM. Pascal Helle, Nicolas de Pury, Mme Sandra Barbetti Buchs et M. Jocelyn Fragnière, intitulée « Requiem pour une infante défunte ».**

**08-501**

**Postulat des groupes radical et libéral par Mme Fabienne Spichiger et consorts, intitulé "Quelle qualité de vie offrons-nous à nos aînés ?"**

**08-404**

**Proposition de M. Pascal Helle et consorts**, au sens de l'art.32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement de Police de la Commune de Neuchâtel du 17 janvier 2000 par l'introduction d'un article 19 ter.

Neuchâtel, le 13 mars 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol

## Séance de lundi 7 avril 2008

Avant que le président entame l'ordre du jour, **M. Jean Dessoulavy** déclare :

- Dans l'objectif de soulager notre ordre du jour, au sujet de l'interpellation no **07-603** sur la cérémonie du 1<sup>er</sup> Mars, du 1<sup>er</sup> mars 2007, les interpellateurs renoncent à demander l'ouverture de la discussion sur ce point.

Le président en prend acte et précise donc que le point no **07-603 est ainsi retiré de l'ordre du jour.**

**M. Pascal Helle** souligne :

- A titre personnel, permettez-moi de regretter ce qui vient de se passer. A mon avis, cela montre que, dans nos travaux, nous aurions vraiment intérêt à mettre la demi-heure des questions au début de nos travaux, de manière à pouvoir vraiment traiter les interventions au moment où elles sont d'actualité.

Le président, **M. Philippe Loup** déclare :

- J'ai reçu une missive électronique de M. Péquignot concernant l'ordre du jour qui mentionne l'article 22, alinéa 4 de notre Règlement, qui stipule : « dès qu'un objet n'a pas pu être traité dans les six mois dès son inscription à l'ordre du jour, une séance extraordinaire doit alors être convoquée avant la prochaine séance ordinaire pour délibérer sur tous les objets non encore examinés à ce moment particulier ». Effectivement, si vous observez notre ordre du jour concernant les interventions du Conseil général, vous constaterez que certaines remontent facilement à 1 an et demi. En respect de cet article, je dois vous proposer une séance de relevée, avant la fin de cette période administrative. Il ne nous reste guère de temps. Il ne reste que lundi prochain. Heureusement, je ne suis pas seul à prendre la décision qui est difficile. Je voudrais savoir si la majorité est favorable à tenir une telle séance et si l'auteur de cette demande insiste à ce point pour que cet alinéa 4 de l'article 22 soit respecté ?

**M. Blaise Péquignot** déclare :

- Puisque vous m'interpellez d'une manière non inscrite à l'ordre du jour, ce qui évite de le charger inutilement, il est vrai que j'ai fait cette remarque puisque, dès l'introduction de ce nouvel alinéa 4, j'ai pris son entrée en vigueur comme moment déterminant pour savoir quel objet

## Séance de lundi 7 avril 2008

avait plus de 6 mois et c'est pour cela que mon courriel est intervenu relativement tardivement. Je n'en fais pas une question de principe absolu. Je voulais rendre attentif notre Autorité au fait qu'il y a des objets qui traînent depuis trop longtemps à cet ordre du jour, que si notre Autorité voulait avoir un petit peu plus de souplesse et accepter de prolonger la séance de 30 minutes quand on constate que l'ordre du jour s'allonge et qu'il ne réduit pas, pour aller de l'avant. Si c'était le cas nous n'en serions pas à cette situation où, comme le remarque M. Helle, les objets n'ont plus d'actualité et c'est dommage pour le bon fonctionnement de notre institution démocratique. Si notre Conseil a la volonté de siéger la semaine prochaine, ce sera bien. S'il ne l'a pas nous en aurons pris acte et nous essayerons de faire mieux dans la prochaine législature.

**Mme Amelie Blohm Gueissaz** ajoute :

- Puisque nous parlons de l'ordre du jour, j'aimerais connaître les intentions du Conseil communal concernant le rapport pour les Jeunes-Rives. Il nous a été promis plusieurs fois, toujours pour les deux mois qui viennent. Il était promis avant la fin de cette Législature. Je ne crois pas que nous allons le combiner avec les comptes à fin avril. J'aimerais connaître les intentions du Conseil communal.

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Vous avez raison de poser cette question à nouveau puisque le Conseil communal doit répondre au Conseil général et non par le biais de la presse. Le Conseil communal a déjà répondu, notamment à la presse. Nous n'avons pas trouvé d'accord au sein du Conseil communal pour ces deux rapports Jeunes-Rives puisqu'il était prévu de faire un rapport lié à une demande de crédit et un rapport d'information sur une procédure. Il est donc évident que ce rapport ne sera pas présenté, tout d'abord à la Commission des ports et rives et à celle du plan d'aménagement et ensuite à votre Conseil avant le 27 avril 2008.

**Mme Amelie Blohm Gueissaz** remarque :

- Dans ce cas, j'aimerais souligner que je regrette que je n'aie pas reçu de réponse à l'interpellation que nous avons déposée en août et je regrette que tous les deux mois on nous dise qu'un rapport sera déposé et que nous ne le recevions pas.

Séance de lundi 7 avril 2008

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Je vais passer au vote au sujet d'une séance de relevée que nous pourrions fixer à lundi prochain, à 19h30.

Au vote le Conseil général **s'oppose par 16 voix contre 7 et 9 abstentions à la tenue d'une séance de relevée.**

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Pour aller dans le sens de M. Péquignot, je fais la proposition de prolonger la séance, voire même d'une heure.

Le Conseil général prend acte tacitement de cette proposition.

**M. Daniel Domjan** déclare :

- Je demande si le Conseil communal est d'accord d'inverser l'ordre des rapports et que le rapport sur la Caisse de pensions passe en tête de débat vu qu'il est important et pour garantir de le clore, le prendre en début de séance et non pas en troisième position, comme il est inscrit actuellement dans l'ordre du jour.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette proposition et il informe alors l'assemblée que le rapport **08-009** sera traité en priorité. Il ajoute :

- Il se trouve qu'en examinant l'interpellation urgente déposée par les groupes popvertssol et socialiste le 20 février 2008, concernant l'importance des délais à propos de la police, il m'apparaissait aussi très important que cette question devait être abordée et surtout traitée avant la fin de la période administrative, donc avant la prochaine séance, d'autant plus que le Directeur de la police ne se représentant pas aux élections, il serait bien que nous puissions déjà avoir les informations de sa part. De plus, le délai est court et nous serons vite en septembre. J'avais dans l'idée que nous commencions par cette interpellation, mais il semblerait qu'il y ait un autre délai interne qui fasse que nous aurons plus d'informations à la séance des comptes. Même si ce n'est pas tout à fait protocolaire, est-ce bien le cas de reporter de deux semaines ?

Séance de lundi 7 avril 2008

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- Ce soir, vous pouvez avoir un certain nombre d'informations, mais il est vrai qu'un certain nombre de choses peuvent se passer dans les jours qui viennent. Il est vraisemblable que vous pourriez avoir un complément si vous le désireriez à l'occasion des comptes.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Je vous propose que nous attendions le moment des comptes et que nous ouvrions alors la séance avec cette interpellation. Je n'ai pas envie que cette interpellation et sa réponse soient mêlées dans le service de la police, mais qu'elle soit traitée pour elle-même. Cela vous convient-il ?

Le Conseil général approuve cette idée.

**M. Nicolas de Pury** déclare :

- Dernièrement, notre groupe a déposé deux projets de résolution concernant le sujet de la Caisse de pensions qui va être traité. Nous aimerais que l'on puisse les traiter ce soir. Nous savons que notre règlement prévoit un délai de 10 jours entre le dépôt et le traitement de résolutions, mais il serait ridicule de traiter ces résolutions après les prochaines élections alors que nous traitons ce problème de la Caisse de pensions unique ce soir. Je proposerai donc que nous nous prononcions sur ces résolutions en même temps que le traitement de ce rapport.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Les groupes se prononceront lors du débat. Je voudrais ajouter qu'au sens de notre règlement, une résolution doit être déposée 10 jours avant la séance. Ce n'est évidemment pas le cas, mais il est aussi vrai que le Conseil général est maître de son ordre du jour. Enfin, avant de passer à ce point de l'ordre du jour, comme je serai le rapporteur du groupe socialiste sur ce sujet, je demanderai à **Mme Maria Angela Guyot** de bien vouloir prendre ma place.

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'intégration de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel à une caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel**

( Du 17 mars 2008)

*Ce rapport figure sous la rubrique « rapports et autres objets » ci-contre*

**M. Blaise Péquignot**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Par élimination et par défaut, c'est moi qui suis le rapporteur puisque les suppléants et autres n'étaient pas présents et la foudre s'est rabattue sur moi! La Commission financière a accepté le projet d'arrêté par 7 voix, sans opposition et 2 abstentions. Elle s'est rendue compte que nous n'avions pas tellement le choix dans ce dossier particulier. La Ville pourrait faire cavalier seul, mais cela risquerait d'avoir des conséquences financières plus lourdes que le fait de se joindre à cette caisse unique et sur la base des explications de la Directrice des finances, qui se retrouvent pour l'essentiel dans le rapport, c'est le préavis que je viens d'annoncer qu'a donné la Commission financière.

**M. Pascal Helle**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

## Séance de lundi 7 avril 2008

- L'objet qui nous est soumis est de grande importance puisque ce ne sont pas moins de trois parlements communaux et cantonal qui doivent se prononcer après 3 ans de négociations entre le canton, les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, c'est-à-dire les employeurs et les représentants des assurés, réunis paritairement dans 7 groupes de travail. La caisse unique va concerner, selon les chiffres de 2006, près de 22'000 personnes, assurées et pensionnées. Le sujet est d'importance et il mérite bien quelques considérations générales avant d'en venir à des propositions concrètes.

En préambule, nous tenons à dire que notre préférence pour la prévoyance vieillesse et survivants va à un système unique sans deuxième pilier, à une AVS forte et élargie qui n'a pas besoin d'assureurs privés et qui serait à l'abri des spéculateurs. D'ailleurs, dans le rapport de présentation, le Conseil communal et le Conseil d'Etat font quelques pas dans cette direction lorsqu'ils reconnaissent la complexité et les difficultés financières insurmontables générées par le système des 3 caisses de pensions au moment où les assurés changent de caisse. Ce qui est valable à l'intérieur de nos frontières cantonales l'est tout autant à l'intérieur des frontières fédérales. Ensuite, sans vouloir entrer dans une bataille d'experts pour laquelle nous ne serions pas qualifiés, interrogeons-nous quand même sur le montant de la couverture exigée par la LPP. Pourquoi 100 % alors que la ville de Neuchâtel a pu verser des rentes à ses pensionnés avec un taux inférieur à 50%, ceci jusqu'en 2000? Vérité d'aujourd'hui égale erreur de demain? Nous laisserons les économistes trancher en se souvenant qu'ils sont loin de détenir la vérité et en rappelant que la Caisse de pension des enseignants bernois, recapitalisée à hauteur de 100% en 1999-2000 pour un montant de 2 milliards de francs, a vu ensuite son degré de couverture fondre à 80%, suite à la crise boursière de 2000/2002.

La crise actuelle, et vous nous permettrez de le souligner, montre bien que ce système, ce libéralisme économique, que certains parent de toutes les vertus, ne peut se maintenir que par une succession de crises et cela n'est pas rassurant du tout pour les futurs retraités. Encore une remarque: le rapport qui nous est présenté est de belle qualité et comporte de nombreuses informations. Toutefois, nous regrettons qu'à l'exemple de la Ville de la Chaux-de-Fonds et du Conseil d'Etat, notre Conseil communal n'ait pas jugé bon d'organiser une séance d'informations pour nous présenter ce rapport dont la complexité technique ne peut s'appréhender que difficilement avec la seule bonne volonté d'un politicien de milice. De plus, par ce qui n'est certainement pas un hasard, le Conseil communal nous bombarde de rapports en

## Séance de lundi 7 avril 2008

cette fin de législature, réduisant ainsi notre temps disponible pour la réflexion. Si l'on aborde le projet qui nous est soumis en se référant uniquement au point de vue de notre Ville, il faut bien reconnaître que les négociations menées par la représentante du Conseil communal ont été couronnées de succès et qu'elles sont même nettement à notre avantage. Mais n'oublions pas la position des employés. Ils ont fait de nombreuses concessions, ils ont accepté d'abandonner le calcul de la retraite sur le salaire final ce qui est un effort important. Voici qu'en plus on leur demande d'abandonner la pleine indexation de leur rente. Lorsque le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a débattu de la caisse de pensions unique, notre camarade popiste Théo Bregnard a rappelé que l'indexation n'est pas une faveur, mais bien quelque chose de naturel. Avec lui nous sommes préoccupé de la baisse du pouvoir d'achat des retraités qui découlerait fatalement d'une baisse de l'indexation.

Nous sommes également préoccupé par le risque de spéculations malheureuses que l'accroissement des sommes mises à la disposition de cette nouvelle et plus forte société financière que sera cette nouvelle caisse de pensions. Ne croyez pas que seuls les experts comptables sont compétents pour parler de la finance. Les poètes savent eux aussi le poids des choses et comme le chantait Léo Ferré : « nous ne voulons pas d'un monde où le capital joue aux dés notre royaume ». Mais n'est-il pas trop tard pour changer de cap? Nous ne le pensons pas. Sans remettre en cause l'ensemble de la convention, sans remettre en cause l'ensemble de la nouvelle loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique, il est encore possible d'intervenir. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds l'a fait en votant un postulat interpartis, POP,PS et Verts, demandant au Conseil Communal d'étudier dans quelle mesure la non indexation d'une partie de la rente ne pourrait excéder un certain seuil ou alors d'imaginer une modulation en fonction de l'indice des prix à la consommation. Nous souhaitons également que les Conseillers généraux de Neuchâtel, qu'ils soient de gauche ou de droite, interviennent dans ce débat car ils nous semble qu'ici peu importe la couleur politique quand il s'agit des retraites que touchent les employés après une vie de travail. Aussi, nous déposons les deux résolutions suivantes, l'une à l'intention des députés du Grand Conseil qui doivent encore se prononcer le 29 avril sur la loi et l'autre à l'intention du Conseil communal dont deux membres siègeront au Conseil d'administration de la Caisse. Et nous vous invitons à les voter. Voici les textes de ces résolutions :

## Séance de lundi 7 avril 2008

Projets de résolutions popvertssol concernant le rapport **08-009** du Conseil communal:

Constitution d'une Caisse de pensions unique de la fonction publique du Canton de Neuchâtel par l'intégration des caisses de pensions de l'Etat de Neuchâtel, de la Ville de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds à une Caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise.

### **Projet A**

Résolution du Conseil général de la Ville de Neuchâtel auprès du Grand Conseil neuchâtelois:

Concernant la loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) « Le Conseil général demande la suppression de l'article 43 afin d'assurer la pleine compensation du renchérissement ».

### **Projet B**

Résolution du Conseil général de la Ville de Neuchâtel à l'intention des membres du Conseil communal membres du Conseil d'administration de la caisse de pensions :

Les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration s'engagent, au cas où des mesures extraordinaires d'assainissement deviendraient nécessaires;

- à ce que dans tous les cas, l'indexation pleine et entière des rentes soit respectée (100%) ;
- à ce qu'un prélèvement extraordinaire se fasse tant sur les cotisations des actifs que sur les rentes ;
- à ce qu'une fois l'assainissement financier effectué, le rattrapage (remboursement) de ces efforts auprès des cotisants et des rentiers soit garanti.

**M. Blaise Péquignot** intervient :

- J'ai une motion d'ordre. En fait, le développement sur les projets de résolution n'aurait pas dû avoir lieu puisqu'il n'a pas encore été tranché par notre Conseil de savoir si nous admettions que ces résolutions seraient traitées ce soir ou non. J'invite les intervenants ultérieurs à ne

## Séance de lundi 7 avril 2008

pas se prononcer à ce sujet tant que la décision de notre Conseil n'est pas tombée.

La vice-présidente, **Mme Maria Angela Guyot**, allant dans le sens de la motion d'ordre invite à son tour les intervenants à ne pas se prononcer sur ces résolutions pour le moment.

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical, sur le fond, se montre très satisfait de la solution qui a été trouvée. L'intégration de la Caisse de la ville dans la nouvelle Caisse de pensions de la fonction publique renforcera la qualité de la prévoyance pour l'ensemble des employés. Nous tenions à relever également que nous sommes conscients de l'effort fait par les associations du personnel lors de la négociation paritaire puisque ceux-ci ont fait des sacrifices importants, à savoir :

- en ce qui concerne le calcul de la rente de retraite, l'abandon du salaire final au profit de la moyenne des cinq derniers salaires;
- en ce qui concerne l'adaptation à l'IPC, l'abandon de la pleine indexation des rentes au profit de la demi indexation.

Ces mesures étaient nécessaires pour garantir la pérennité de la future caisse. Il n'empêche que le personnel perd, dans ce cas-là, des acquis importants, comme le relève le rapport en page 35 et il comptait de le relever ce soir au moment de prendre acte de ce rapport. Cela dit, notre groupe souhaite avoir quelques précisions sur les points suivants : premièrement, le rapport nous l'indique, en page 10, qu'à l'horizon 2050 notre canton comptera quasiment un rapport de un actif pour un retraité contre un rapport de 2,5 actifs pour un retraité aujourd'hui. Avec une évolution aussi marquante sur 40 ans, le Conseil communal est-il en mesure de nous dire si la consolidation financière proposée aujourd'hui suffira pour faire face à cette détérioration démographique?

L'objectif d'atteindre 85% de couverture en 50 ans est-il réaliste au vu de cette tendance négative? Des mesures ont-elles été envisagées pour faire face à cette détérioration? Je pense en particulier à des mesures comme le rehaussement de l'âge de la retraite, la baisse des prestations ou l'augmentation du taux de cotisation de l'employeur? Deuxièmement, d'autres hypothèses ont-elles été envisagées pour le montage financier? Par exemple, de prélever une part moindre de réévaluation. Je fais référence aux 12 millions autorisés par l'Etat? N'aurait-il pas été possible de vendre une part plus importante de biens immobiliers que le 1,8

## Séance de lundi 7 avril 2008

million envisagé en page 41 du rapport? Cette solution aurait l'avantage de moins devoir recourir aux emprunts publics qui pèsent lourd en termes d'amortissements et d'intérêts. Troisièmement enfin, à propos du siège de la nouvelle caisse qui se situera à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal peut-il nous dire combien d'employés seront concernés par cette future installation? Le rapport en page 26 n'apporte pas de précisions à ce sujet. Le Conseil communal peut-il également nous dire comment se répartissent les coûts d'installation qui sont estimés entre 2,5 et 3 millions de francs? Merci d'avance au Conseil communal de bien vouloir nous apporter ces précisions.

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal du rapport circonstancié qu'il nous a livré au sujet de l'intégration de la Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel (CPVN) à une Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel à créer. Parmi les nombreuses informations reçues, figurent celles qui nous font comprendre la situation actuelle et les besoins d'une intégration de la Caisse de pensions de la Ville à une Caisse cantonale unique et celles qui nous renseignent sur la situation en matière de prévoyance professionnelle. Ce soir, quoique nous disions, nous ne pouvons influer que sur le premier volet de cette thématique : voulons-nous, devons-nous cesser de gérer la CPVN et en transférer le patrimoine et l'administration à une autre entité? Et bien le groupe UDC est d'avis que nous n'avons pas le choix. Certes, le Conseil communal préfère mettre en avant les difficultés rencontrées sur le marché boursier plutôt que d'accepter le fait que ce type d'administration dépassait un peu ses compétences en la matière. Certes, nous avons une population vieillissante et donc de plus en plus de rentiers, mais il est aussi surprenant que ces mêmes conditions prévalaient aussi pour d'autres caisse de pensions, par exemple celle de La Chaux-de-Fonds. Or, cette dernière a su maintenir un taux de couverture de plus de 90%.

Pourquoi n'avons-nous aucune prise sur tout le reste? Et bien parce que la loi cantonale sera votée par le Grand Conseil lors de sa prochaine session et que le règlement de fonctionnement de la future caisse de pensions relèvera, comme le dit ce rapport : l'oeuvre de l'organe paritaire suprême. Et même si la Ville de Neuchâtel en fera partie, elle ne comptera pas, à elle seule, suffisamment de voix pour obtenir une majorité décisionnelle. Enfin, quelques remarques. Le projet de règlement dont le rapport nous dit qu'il est annexé n'y figure pas ou alors le Conseil communal parle-t-il du projet de la loi cantonale? Quant à l'opération consistant à réévaluer le patrimoine immobilier de la CPVN

## Séance de lundi 7 avril 2008

avant de le transférer, provisoirement à la Caisse de pensions de l'Etat, dans l'attente de l'accomplissement des formalités de fondation de la caisse unique, l'UDC avait déjà par le passé dénoncé une manœuvre qui veut réévaluer fictivement des immeubles sans plus-value. Cette fois-ci ce ne sera pas au détriment des comptes de la Ville. Enfin, l'UDC espère que la nouvelle caisse sera mieux gérée que ne l'a été la CPVN et de s'étonner de la réponse du Conseil communal, par sa Directrice des finances, qui estimait que de souscrire des prêts financiers pour renflouer les caisses de la CPVN, soit augmenter la dette, revenait au même que puiser dans la fortune de la Ville. Encore aujourd'hui, nous tentons de comprendre cette équation, mais nous n'y parvenons pas.

**M. Didier Rochat** déclare :

- Je ne désire pas intervenir sur l'ensemble du rapport, mais uniquement sur les implications et les questions qui touchent la Ville. Effectivement, la Ville de Neuchâtel est particulièrement concernée, d'une part parce qu'elle est quasiment obligée d'adhérer au projet puisqu'en ayant abandonné une partie de son personnel des hôpitaux et des écoles professionnelles et que la loi fédérale l'oblige à ce que ce personnel soit affilié à la même caisse que tout le personnel, la Ville ne peut pas faire autrement. Par contre, ce qui est surprenant, ce sont les fils blancs qui cousent le rapport qui font que c'est presque trop favorable pour la Ville. Vu la situation financière difficile et le taux de couverture faible, voir qu'on vient d'avoir un petit sursaut de fortune, en fin d'année, grâce aux Service industriels et voilà qu'on ponctionne déjà un petit morceau pour la Caisse de pensions. De plus, l'Etat presque trop favorablement, accepte de couvrir la charge pour le personnel qui a été cantonalisé. Troisièmement, il a accepté, alors qu'il y a quelques années, il avait dit que ce ne serait pas fait avant un certain nombre d'années, la réévaluation du patrimoine financier qui, là aussi, permet à la Ville de faire une opération relativement favorable puisqu'elle augmente sa fortune par la même occasion et peut ainsi investir dans la Caisse de pensions. Finalement, on se demande si ce n'est pas trop favorable, même si on reconnaît que la Ville doit faire un pas. Il est donc évident que j'accepterai le rapport.

J'ai envie de réagir sur deux choses. Il y a six mois, le Conseil général a déposé une motion concernant les prestations de retraite des anciens conseillers communaux et il était question que ce soit abordé dans le cadre de la révision de la Caisse de pensions. Je sais bien que le délai n'est pas terminé, mais j'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui et que les conseillers communaux de la Ville de La Chaux-de-Fonds soient

## Séance de lundi 7 avril 2008

évidemment intégrés dans cette Caisse de pensions. Deuxièmement, je souhaite déposer un **postulat** pour une retraite flexible, qui concerne une problématique annexe pour le personnel de la Ville puisque, jusqu'à présent, le personnel de la Ville qui désire travailler au-delà de 62 ans, doit en faire expressément la demande auprès du Conseil communal et doit le justifier. Cela nous semble aujourd'hui anachronique pour plusieurs raisons. D'une part, maintenant il y aura une caisse unique et on peut partir dès 58 ans, mais on peut travailler jusqu'à 65 ans et l'avenir dira même si on ne devra pas travailler au-delà. La question d'obliger les gens à partir à 62 ans est un peu anachronique d'autant plus que nous savons qu'en 2014, il y aura autant de gens qui partent à la retraite que de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi alors que le nombre d'emplois augmente. La question ne sera pas de renvoyer les gens et même si, aujourd'hui, je suis en charge, en partie, d'un projet de retraite anticipée, je pense qu'il faudra mettre cela aux oubliettes. Il faudra plutôt trouver les moyens de fidéliser le personnel, de le garder plus longtemps et je pense que c'est le dernier moment de corriger le tir et de modifier cet article 2bis du Règlement d'application du statut du personnel communal.

Voici le texte du postulat : « **Le Conseil communal est prié de revoir le règlement d'application du statut du personnel communal en matière de mise à la retraite, en particulier l'art. 2bis, dans le sens d'une plus grande flexibilité donnée au personnel de choisir la date de leur départ à la retraite. Le Conseil communal est invité à anticiper les incidences liées aux importants changements démographiques induits par la baisse de la natalité et le vieillissement de la population, à flexibiliser les départs à la retraite selon les attentes des titulaires et à harmoniser les pratiques entre collectivités publiques affiliées à la nouvelle caisse de pensions unique. Le but consiste notamment à permettre aux collaboratrices et collaborateurs qui le désirent de travailler plus longtemps sans devoir se justifier. Il est en effet dans l'intérêt de l'employeur de prévenir le manque prévisible de main d'œuvre par une plus grande fidélisation de son personnel** ».

**M. Philippe Loup**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste, à la lecture de cet épais dossier, est habité par deux sentiments. D'une part, il lui apparaît que le passage à la Caisse unique est obligatoire. En définitive, les raisons financières, démographiques notamment, plaident en faveur de cette unification et également la taille critique. La Caisse de pensions de Neuchâtel, par

## Séance de lundi 7 avril 2008

rapport aux prestations qu'elle offre, mais aussi à sa couverture et aux perspectives que la Confédération est en train de mettre face aux caisses publiques d'avoir un taux de couverture à 100 %, pareilles perspectives nous imposent de faire ce passage qui n'est pas défavorable aux employés et à la fonction publique. Le deuxième sentiment est une satisfaction sur deux niveaux. Le premier est par rapport au coût du financement pour la ville et aussi une satisfaction à propos des prestations globales qui sont offertes aux employés de la Ville et de l'ensemble de ces trois collectivités publiques. En ce qui nous concerne, nous comparons les prestations actuelles au sein de la Caisse de pensions de la Ville et des futures prestations offertes dans la caisse unique.

Une non-adhésion serait effectivement presque un suicide financier et serait un mauvais plan pour les employés en matière de prestations. Il y a encore une interrogation sur le taux de couverture qui sera exigé. On nous a écrit que ce sera normalement 75 %, mais on nous a aussi déclaré, dans le même élan, que la crise boursière fait que le taux de couverture de la Caisse de pensions de l'Etat surtout a quelque peu baissé de 2 ou 3 points et qu'il apparaîtrait peut-être que le taux de couverture effectivement pratiqué sera celui de 70 %. Bien sûr, à court terme, on peut être content. Il semble qu'à terme, surtout pour les assurés, ce report est une illusion car si nous ne pouvons être qu'à 70 % l'an prochain, il ne faut pas se leurrer, les perspectives de devoir monter à 100 % sont là et vont apparaître avec toute leur dureté financière et la Ville devra quand même mettre la main au porte-monnaie à ce moment-là. Mais nous sommes dans l'attente et cela ne change pas la nature de notre vote.

Le troisième élément, c'est qu'on a trois cotisants. Il y a les employeurs, les employés et les placements. Là il y a un côté aléatoire, c'est le troisième cotisant. Cela permet bien sûr de refaire la fortune, mais avec des risques non négligeables. Si je me penche sur le coût du financement de la Ville, le groupe socialiste pense qu'il est raisonnable. Je parle des 34 millions de francs, peut-être 18 si le taux de couverture est fixé à 70 % et cela, il faut l'avouer, grâce à une bonne négociation qui a été menée par les Autorités exécutives de cette Ville. Il est intéressant de voir que La Chaux-de-Fonds, par rapport au personnel hospitalier, versera entre 8,4 et 15,8 millions de francs, ce qui n'est pas rien. Est-ce un cadeau ? Non, car il faut se souvenir que le subventionnement des hôpitaux communaux, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ont été plus importants pour ceux de La Chaux-de-Fonds que pour ceux de Neuchâtel, notamment parce que le coût de personnel des

## Séance de lundi 7 avril 2008

hôpitaux de La Chaux-de-Fonds était un peu plus important que celui de Neuchâtel, en relation avec les éléments de caisses de pensions et de couverture plus importante. Mais c'est un retour heureux et cela n'a pas été facile de l'obtenir. La deuxième chose, ce sont des chiffres moindres, mais on sait que l'Etat est assez regardant sur les millions ou les centaines de milliers de francs qu'il serait appelé à devoir donner dans ce paquet. Par rapport au personnel administratif et technique, il s'engage à verser 1 million à 1,9 million de francs. C'est là aussi un élément favorable pour les finances de la Ville. Quant aux 34 millions qui restent, ils ont plusieurs conséquences. La fortune qui appointait, selon les comptes 2007, à 25 millions, ce qui est favorable et nous réjouissait beaucoup. Nous pouvons déjà les oublier, c'est vrai. Nous serons à nouveau à 13 millions. C'est une marge de manœuvre qui se restreint pour le fonctionnement de la Ville, mais il était difficile de faire autrement. La fortune restera idem. Ce qui s'est fait avec Viteos passera en pertes et profits directement à la Caisse de pensions. La deuxième chose, c'est le recours à l'emprunt pour une certaine somme de 18 à 32 millions de francs. C'est une augmentation de la dette et c'est surtout une augmentation des charges d'intérêt de près d'un million de francs par an et dans un coût de fonctionnement ce n'est pas négligeable, mais c'est un peu le passage obligé de l'employeur Ville pour que cette Caisse de pensions unique intègre la Ville.

Ensuite, nous avons un point que nous trouvons intéressant, c'est l'augmentation de la valeur au niveau de la valeur cadastrale de 38 immeubles. Cela semble incroyable que, du patrimoine financier, qui a un rendement, se trouve à des valeurs totalement dérisoires et ce n'est que juste que cela se fasse et cela pourrait même se faire sans qu'il y ait ce projet et nous arrivons à un total de patrimoine financier qui approche 12 millions de francs sans que nous puissions crier au scandale. Ce n'est qu'une question normale et c'est bien. Au niveau des finances de la Ville, même si, évidemment, nous préférerions vraiment nous situer avec un taux de couverture, comme la Caisse de pensions de La Chaux-de-Fonds avec un taux de couverture à 96 %, cela nous permettrait de ne pas avoir ce genre de discours. Nous n'en sommes pas là, nous sommes plutôt à 66 % et il faut faire avec.

Il y a une satisfaction, avec une légère moue qui est provoquée par la rigueur des chiffres en matière de prestations pour les employés. Premièrement, c'est le principe de la primauté de prestations qui demeure face à la primauté de cotisations. Pour le parti socialiste et sans doute pour l'ensemble de la gauche, en matière de prévoyance sociale, nous sommes favorables à un développement du premier pilier

## Séance de lundi 7 avril 2008

et nous n'allons pas manquer de toujours aller dans ce sens car cela permet d'éviter le système de "yoyo" et nous préférons le système de la répartition à celui de la capitalisation. Cela dit, le deuxième élément est le deuxième pilier. Il est là, alors tant qu'à faire, nous sommes favorables à la primauté de prestations et c'est un exemple que doivent donner les employeurs publics pour garder ce système. Entre nous soit dit, ce n'est pas vraiment un cadeau et dans la négociation cela n'a pas été difficile d'y parvenir car si on avait voulu changer de système, on ne change pas en ayant un taux de couverture à moins de 100 %. Vous imaginez donc bien que changer de système pour Neuchâtel en tous cas coûterait des millions. Ce n'est donc pas possible, mais il y a un signal politique donné et nous le trouvons très bon. L'âge de la retraite est maintenu à 62 ans, avec une possibilité de partir à la retraite à 58 ans, mais aussi une possibilité qui ne doit pas seulement l'être sur le papier, mais qui doit être donnée aux gens de pouvoir rester jusqu'à 65 ans. C'est bien que les gens puissent partir à 58 ans s'ils en ont le désir car les rentes permettent et leur situation physique leur permette de le faire, mais il est aussi bien que des gens puissent travailler au-delà de 62 ans car il y a une certaine mobilité. Aujourd'hui, on ne doit pas seulement penser aux gens qui ont 59 ans et demi ou 61 ans mais aussi pour ceux qui auront 62 ans dans 15 ou 20 ans et on sait qu'il n'y a plus beaucoup de personnel qui restera 30 ans dans les collectivités publiques, qu'il y a des va et vient et que des gens se retrouvent par leur carrière professionnelle antérieure, avec des situations de prévoyance pas suffisante pour partir à 58 ou 62 ans. C'est donc important que cette possibilité reste.

Ensuite, la cotisation de l'employeur augmente plus en matière d'assainissement. C'est important pour la durabilité financière de cette caisse. La cotisation des employés augmente aussi, mais raisonnablement et nous avons une évaluation sur 5 tranches d'âges qui est favorable. Le maintien des prestations et prise en compte du travail à temps partiel est aussi quelque chose d'important pour notre groupe. Les prestations sont globalement maintenues dans la nouvelle caisse. Le calcul de la rente sur les 5 dernières années au lieu de la dernière année est-il véritablement une péjoration ? Ce serait une grande péjoration si, au sein de la fonction publique, les gens étaient payés à la commission. Ce n'est pas le cas et l'évolution des salaires des gens va plutôt tranquillement vers une montée. Donc le fait d'aller avec un calcul sur les 5 dernières années ne péjore pas véritablement la situation du rentier lorsqu'il la voit apparaître. Le cinquième point qui nous donnait la moue et qui est dû aux chiffres, c'est l'indexation de 50 % et plus de la rente vieillesse. Les rentes en matière d'accident et d'invalidité, c'est

## Séance de lundi 7 avril 2008

obligatoire par la LPP, sont indexées à 100 %, mais cette loi ne dit rien sur le fait que les indexations doivent se faire aussi pour les rentes vieillesse. Cela peut être zéro. Ce n'est pas le cas ici, c'est 50 %. On peut voir ce changement en se disant que c'est la moitié du verre vide. Pour le groupe socialiste, c'est la moitié du verre plein car nous avons une situation qui n'est pas très favorable financièrement en regard des perspectives que la Confédération nous fait entrevoir, un taux de couverture à 100 %. Deuxièmement, nous avons un nombre de rentiers important dans les caisses publiques. Cela aussi rend le poids des rentes très important. Il faut tenir compte de cela, être raisonnables et c'est très important qu'il y ait un 50 % acquis et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais plus de 50 % de l'indexation qui sera donné. Nous espérons bien que ce sera fréquemment le 100 % ou le 80 ou le 70 %. Mais si nous avons des situations financières difficiles ou un taux d'inflation très important, une caisse doit pouvoir demeurer et survivre, il en va de l'ensemble des prestations offertes et pas seulement de l'indexation car ce qui est le plus important ce sont les rentes et c'est cela qu'il faut préserver pour l'avenir.

Je dirai aussi que la Caisse de pensions n'est pas un organe évanescents. Il y a un comité paritaire où il y a 50 % d'employés et 50 % qui représentent l'employeur. Nous ne donnons donc pas un blanc seing à des employeurs obtus et fermés, ce qu'ils ne sont pas car ils sont d'abord élus, ce n'est pas rien et le fait qu'il y ait 50 % des employés, s'il devait y avoir une évolution à ce propos, elle pourra se faire au sein même de la caisse et pas forcément dans des hémicycles politiques. Si nous avions un passage à 100 % de l'indexation, nous n'avons pas le chiffre pour la Ville, mais nous avons vu que cela coûterait 27 millions de francs pour l'Etat. On peut donc estimer que ce serait bien 7 ou 8 millions pour la Ville. En tant que groupe socialiste, nous pensons au fonctionnement de cette cité et cela nous fait penser que le devenir de la caisse est plus important qu'une indexation totale et que le 50 % est une bonne chose. Nous sommes donc favorables à ce projet.

**M. Philippe Etienne**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral a pris connaissance de ce rapport et voit se confirmer brutalement le besoin de mesures d'assainissement demandées il y a déjà plusieurs années. La réunion en une caisse unique des trois caisses de pensions actuelles est une excellente mesure. Mais, malgré les mesures présentées, nous restons très inquiets sur son avenir : le degré de couverture des engagements de la nouvelle caisse devrait être au 1.1.2009 plutôt proche de 70% que des 75 % en raison de l'évolution

## Séance de lundi 7 avril 2008

boursière actuellement très défavorable. Notre nouvelle caisse de pensions débutera donc sur une base financière fragile. Et avec une amélioration du taux de 0,5 % par an, il faudra 20 ans pour atteindre une couverture de 80%. De plus, des rendements ambitieux doivent contribuer à cette amélioration et qui dit rendements ambitieux, dit automatiquement risques élevés. Un tel domaine exige, à notre avis, un minimum de prudence et cette modeste amélioration de taux de couverture, trop lente à nos yeux, devrait au moins être atteinte uniquement par le financement et des rendements prudents. Nos Autorités jouent avec le feu, car, ne l'oublions pas, une insuffisance de couverture équivaut à une dette, qu'il faudra un jour ou l'autre assumer.

Nous aimerais soulever un point inacceptable : c'est de donner à la nouvelle caisse des directives en matière d'investissements : nous vous rappelons que la fortune qui sera gérée par la nouvelle caisse de pensions n'appartient pas à la collectivité publique, mais à ses assurés et que son seul but est de faire fructifier ce capital. D'autre part, l'utilisation de tels procédés permet à nos Autorités d'effectuer des investissements sans respecter le processus démocratique. Dans le cadre des mesures que notre Ville doit prendre, nous constatons qu'elles seront entièrement à la charge de l'employeur. Tant mieux pour nos employés. Mais, les contribuables, souvent modestes, du secteur privé qui ont effectué ces dernières années des efforts considérables pour assainir leur caisse de pensions apprécieront certainement.

Aujourd'hui, les brutales réalités financières que l'on refusait d'aborder nous rattrapent, le laxisme qui a régné est mis à nu. En principe on devrait en tirer les leçons, malheureusement on ne le fait que partiellement : l'assainissement est prévu sur le long terme, et donc on reporte les risques sur les générations futures qui devront alors payer à cause du manque de courage et de sens des responsabilités de nos Autorités politiques. C'est donc avec inquiétude pour l'avenir que nous avons pris acte de ce rapport. Nous devons décider d'un arrêté, mais la situation de la caisse de pensions de notre Ville ne nous laisse en fait aucun choix. Heureusement, nous sommes favorables au principe d'une caisse unique pour la fonction publique du canton et donc le groupe libéral soutiendra le projet d'arrêté du Conseil communal.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Je remercie l'ensemble des groupes de leur appui à ce projet ambitieux, important et sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec les membres du comité et les groupes de travail durant ces deux

## Séance de lundi 7 avril 2008

dernières années, afin d'aboutir au rapport qui vous est présenté ce soir. Il faut dire aussi que le Conseil général a l'habitude de parler de la Caisse de pensions puisque nous avons chaque année présenté un rapport au Conseil général au sujet de cette caisse. Les plus importants sont le règlement actuellement en vigueur de 2002, que vous aviez accepté et qui avait amené une réforme fondamentale dans notre règlement et également modernisé de nombreuses prestations avec, notamment, l'introduction de la retraite flexible qui est quasiment reprise, mot pour mot, dans la future caisse unique. En 2006, le rapport a concerné l'assainissement de la Caisse de pensions avec un effort de la part du personnel, des pensionnés et des employeurs pour recapitaliser la caisse, comme d'ailleurs votre Conseil l'avait demandé.

Je me permets de parler à M. Etienne concernant le laxisme dont vous parlez dans la gestion de notre caisse. Ce sont des mots que nous ne pouvons pas accepter puisque vous pouvez constater que nous avons, au changement de majorité, dans les années 1990, repris une caisse dans une situation catastrophique. La loi sur la prévoyance professionnelle avait été introduite 5 ans auparavant, les dispositions n'avaient pas été prises et le taux de couverture était de 38 %. Je n'ai donc pas le sentiment, quand on voit l'évolution du taux de couverture qui figure à la page 3 du rapport, qu'il y a eu du laxisme ces dernières années. Il faut se souvenir qu'en 1991, il y avait 84 millions de francs de découvert par rapport à un objectif de 70 % et pas de 100 %. Nous avons donc réduit ce découvert de 84 à 15 millions de francs. Je ne parlerai pas de laxisme dans cette situation.

Mais revenons à notre projet. Il s'agit d'un rapport ambitieux puisque nous allons créer une caisse de pensions de 15'000 assurés, 6'000 pensionnés qui regroupe l'ensemble des employeurs du secteur public du canton de Neuchâtel, y compris le domaine de la santé ainsi que l'ensemble des communes. Le projet était complexe. Nous nous sommes entourés des meilleurs spécialistes dans ce pays pour parvenir à le ficeler. Ils nous ont rendus attentifs, au cours du travail d'élaboration du dossier, à l'inversion du rapport démographique et des perspectives très négatives de la caisse à long terme. Ce n'est pas propre au canton de Neuchâtel, nous sommes peut-être parmi les premiers à prendre des mesures parmi les caisses publiques, aussi importantes pour pouvoir assainir et atteindre, à terme, un taux de couverture de 100 % puisque même si nous sommes parfaitement dans la légalité aujourd'hui avec une capitalisation partielle, nous sentons bien le vent venir puisque la plupart des cantons alémaniques et des villes de Suisse allemande ont recapitalisé intégralement leurs caisses de pensions. C'est la tendance

## Séance de lundi 7 avril 2008

aujourd'hui et, sur le plan fédéral, nous ne voyons que peu de perspectives que le Parlement s'écarte du rapport mis en consultation par le Conseil fédéral.

Tout ceci implique des mesures qui ne sont pas agréables, ni pour les collectivités publiques, ni pour le personnel, ni pour les pensionnés, pour permettre d'asseoir financièrement cette caisse dans l'avenir. C'est un objectif incontournable et si je pense à la résolution qui est proposée ou les termes s'agissant de la non indexation complète automatique des rentes, plutôt que de devoir dire dans 5 ou 10 ans que nous nous sommes trompés et que nous avons mis en place une caisse de pensions unique dont le financement n'était pas assuré et de devoir prendre des mesures d'assainissement, nous préférons, connaissant les perspectives qui sont avérées, assurer le financement, pas par des mesures d'exception, mais de manière définitive. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de discussions sur ces mesures, mais nous sommes tout de même arrivés à un accord et la majorité des représentants au sein du comité de pilotage a accepté la proposition qui a été faite et qui s'écarte quelque peu du projet mis en consultation. Ce projet prévoyait une garantie uniquement de 50 % de la compensation du renchérissement et que l'article 43, qui a été finalement adopté, ouvre la porte à des possibilités d'accorder davantage que l'indexation à 50 % de la compensation du renchérissement. Cette porte est ouverte, mais il est clair que le conseil d'administration aura une forte responsabilité et il est exclu qu'il prenne des décisions qui mettent à mal le financement de la caisse puisque c'est la responsabilité des organes de la caisse, qui seront autonomes; mais l'autonomie implique aussi la responsabilité quant au financement. Nous mettons donc là un cadre réglementaire qui permettra effectivement, selon nos experts, d'assurer le financement à long terme.

Certains considèrent que nous sommes optimistes, d'autres que nous sommes pessimistes. Il est vrai que le rapport démographique va encore se dégrader dans la proportion entre les actifs et les pensionnés. C'est dû, d'une part à l'augmentation continue de l'espérance de vie, mais aussi à la volonté des collectivités publiques de maintenir, voire de réduire, les effectifs de personnel. L'Etat a pris l'engagement de réduire de 10 % en 5 ans les effectifs de la fonction publique cantonale, alors que les assurés continuent toujours de prendre leur retraite et de vivre toujours plus longtemps, cela amène, à terme, une dégradation du rapport démographique.

## Séance de lundi 7 avril 2008

M. Helle a parlé d'une préférence pour le premier pilier, qui devait être, à son sens, un seul et unique système. Certainement que la question de la capitalisation est un défi pour les caisses de pensions publiques. Il faut maintenir, voire améliorer le capital, au moins au niveau du renchérissement à l'avenir. Il est vrai que dans le premier pilier, nous n'avons pas forcément cette problématique. Mais le premier pilier connaît aussi la problématique démographique. Le système suisse, semble-t-il, donne donc les meilleures chances d'être suffisamment solide pour respecter les engagements de prévoyance. Il ne suffit pas de creuser un trou dans le pot de l'AVS et de promettre des prestations qui ne sont pas financées pour avoir un bon système de prévoyance. Peut-être, mais c'est un débat qui nous dépasse, la part du premier pilier devrait être plus importante par rapport à la capitalisation avec le deuxième pilier, mais ce système mixte de financement de la prévoyance est solide et nous n'avons pas les débats qui font rage dans certains pays voisins s'agissant de l'âge de la retraite puisque c'est bien la problématique du financement qui est évoquée.

Les négociations menées sont couronnées de succès et à notre avantage. La solution la meilleure pour la Ville aurait été d'attendre d'avoir assaini sa caisse pour pouvoir entrer dans cette caisse unique. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous endettions la Ville d'une somme évaluée entre 18 et 34 millions de francs pour financer ce pas qui, avec un an ou deux de recul, aurait finalement pu être financé sans besoin de moyens additionnels. Mais les choses étant ce qu'elles sont, le risque lié à l'égalité de traitement qui n'est pas respectée pour le personnel des hôpitaux, pour celui du secondaire 2, fait que nous n'avions pas le choix et ce que nous avons privilégié, c'est une bonne négociation pour que la facture de la Ville soit la plus faible possible. Je crois que c'est notre responsabilité aussi d'arriver à cette solution.

Il est vrai que l'accord a été difficile à négocier, c'est le moins que l'on puisse dire. Cet accord contient une avance de contribution de la Caisse de pensions de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui permettra de financer la lacune de couverture pour notre personnel des hôpitaux. Si on connaît le problème depuis des années, l'aboutissement de la négociation s'est produit au début du mois de février, c'est donc tout récent. Il a effectivement fallu attendre une pression maximum par rapport aux objectifs et au calendrier que nous avions adoptés pour la mise en œuvre de la caisse unique, pour aboutir à cette négociation et le siège de La Chaux-de-Fonds fait partie de la négociation. C'est un choix politique, voilà ! Il nous paraît que l'important est que les assurés aient de bonnes informations et nous proposerons à la caisse unique, si nous

## Séance de lundi 7 avril 2008

en ressentons le besoin, de mettre à disposition un bureau, dans les bureaux de l'Administration, pour que quelqu'un de l'administration de la caisse vienne occasionnellement pour répondre aux questions de nos assurés, voire des futurs pensionnés qui aiment bien avoir un dialogue à ce moment. Mais La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas non plus le bout du monde et le personnel peut aussi envisager de se déplacer pour obtenir ces renseignements. Nous mettrons un soin particulier à cette question pour que les futurs pensionnés, qui sont souvent inquiets de leur nouvelle situation lors de la fin des rapports de service, aient les meilleures informations possibles.

Le nombre d'emploi est d'une vingtaine. L'objectif, comme toutes les restructurations que nous menons est évidemment de ne pas simplement avoir dans cette administration l'addition des personnes actuellement dans les administrations au niveau de la caisse unique. Dans un premier temps, il y a une garantie qui a été donnée au personnel de reprendre tout le personnel, mais, à l'avenir, cela permettra aussi une restructuration de cette administration pour réduire les effectifs en étant plus rationnel. Nous n'aurons qu'une comptabilité, pas trois, un règlement à appliquer et pas 3 ou 4, bref les choses sont simplifiées.

S'agissant des caisses de pensions, qu'elles soient de collectivités publiques ou d'entreprises privées, elles doivent adopter un règlement en matière de placement et d'organisation. C'est passablement réglementé au niveau fédéral. Les caisses n'ont pas toute liberté en matière d'investissement. Elles doivent respecter des limites de placement par type de placement et il appartiendra au conseil d'administration d'adopter un règlement des placements, comme nous l'avons fait dans notre caisse. Cela figure dans le rapport de gestion annuel de notre caisse car c'est une obligation légale d'avoir ce règlement concernant les placements. Cela n'a donc rien d'extraordinaire et je ne pense pas qu'il y aura d'autres directives que celles adoptées par le conseil d'administration. Il y aura également une commission des placements qui se penchera très régulièrement, c'est-à-dire chaque mois, sur l'évolution des placements pour prendre les bonnes décisions. Je ne comprends donc pas bien la remarque qui a été faite à ce sujet.

Oui, le refinancement sera à la charge exclusive de la Ville. Nous aurions pu envisager de demander une participation à notre personnel, comme le Conseil d'Etat nous l'a d'ailleurs suggéré. Il se serait agi d'une cotisation d'assainissement ou de refinancement comme il y en a une en vigueur pour l'assainissement. Il nous apparaissait qu'avec le temps ce

## Séance de lundi 7 avril 2008

n'était plus tenable de demander à du personnel qui n'y est pour rien, puisque le trou a été creusé avant les années 1990, une cotisation supplémentaire alors qu'il aura à faire un effort assez conséquent entre le système de financement que nous avons dans notre caisse et le futur système de financement de la cotisation employé. Il y aura donc un effort, même s'il est par étapes sur 5 ans. Il nous apparaît que lui demander un effort supplémentaire n'est pas acceptable, d'autant plus que les institutions externes, genre BPU, théâtre, patinoire, qui sont affiliées à notre caisse sont considérées comme capitalisées à 100 %. Nous devrions donc ne faire porter la responsabilité que sur le personnel de l'administration, pour donner cette garantie de financement à 100 % des institutions externes.

Cela paraît tout à fait inacceptable et le Conseil communal a considéré qu'il appartenait à l'employeur, et c'est une bonne solution pour notre personnel puisque, actuellement il participe aux mesures d'assainissement, de financer cette lacune de couverture. Il faut aussi dire que la future cotisation pour le personnel sera augmentée. Elle portera sur l'ensemble du salaire, y compris les allocations de renchérissement.

Là aussi, pour la Caisse de pensions de l'Etat, cela entraîne un effort supplémentaire par rapport à la situation actuelle où les augmentations liées au renchérissement ne sont pas assujetties à cotisation et je crois que c'est la même chose pour notre caisse. L'effort est quand même important, pour certaines catégories d'assurés en fonction de leur âge, et il ne nous a pas semblé utile de leur en demander davantage.

Il est vrai que cela augmentera l'endettement de la Ville et même le prélèvement à la fortune augmentera l'endettement puisque la fortune n'est pas un montant de 25 millions déposé dans un coffre qu'il suffit de prendre, c'est une fortune comptable. Pour prendre 12 millions à la fortune, nous devons emprunter 12 millions et elle diminue donc d'autant. Cela augmente, d'une manière générale, l'endettement de la Ville, mais nous réglons ce problème une fois pour toutes en assurant le financement solide pour l'avenir. Je crois avoir répondu aux questions posées et je vous remercie de votre appui.

**M. Didier Rochat** intervient :

- J'avais demandé ce qu'il en était de la réflexion par rapport aux retraites des anciens conseillers communaux et dans quelle mesure ils

## Séance de lundi 7 avril 2008

pouvaient être intégrés dans cette réflexion globale liée à la caisse unique.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, complète :

- Nous n'avons pas répondu à la motion qui a été acceptée, mais nous sommes encore dans les délais. Le règlement permet des plans spéciaux, pour des catégories particulières de personnel. Nous n'avons pas dit que nous intégrerions notre réflexion à celle-ci pour les anciens conseillers communaux, nous avons dit que nous intégrerions notre réflexion à celle du Conseil d'Etat qui examine aussi la question de la prévoyance des membres du Conseil d'Etat, donc chaque chose l'une après l'autre et c'est dans ce cadre que la réflexion aura lieu. Je ne vous cache toutefois pas que si nous voulions capitaliser le montant qui manque, puisqu'il n'y a pas de capital aujourd'hui pour les rentes des anciens conseillers communaux, c'est quelques millions de plus qu'il aurait fallu mettre dans la caisse pour pouvoir capitaliser les engagements de prévoyance. Nous ne le proposons pas car cela a un coût élevé et l'étude n'a pas été menée.

**M. Nicolas de Pury** souligne :

- C'est au sujet de nos projets de résolution. Nous avons là le seul outil que nous avons trouvé depuis lundi dernier. Malgré le délai qui est réglementaire, nous devons nous prononcer sur la discussion de ces résolutions, pour autant que nous pouvons en parler ce soir ou les laisser à l'ordre du jour. Dans un deuxième point, nous pourrions aborder le problème de ces résolutions.

La vice-présidente, **Mme Maria Angela Guyot**, déclare :

- Sauf erreur de ma part, une résolution, pour être débattue, doit être déposée 10 jours avant la séance. Elles figureront donc à l'ordre du jour de notre prochaine séance, c'est-à-dire le 21 avril.

**M. Nicolas de Pury** ajoute :

- Mais comme le Conseil général est maître de son ordre du jour et qu'il y a une certaine unité de matière, il serait logique que nous abordions ce sujet maintenant plutôt qu'après les élections.

Séance de lundi 7 avril 2008

La vice-présidente, **Mme Maria Angela Guyot**, déclare :

- Le fait que le Conseil général soit maître de l'ordre du jour ne fait pas que cette condition change une résolution clairement indiquée dans le règlement.

Comme M., **Nicolas de Pury** demande que l'assemblée se prononce sur le fait, la vice-présidente soumet la question à l'assemblée. Celle-ci **accepte de discuter des résolutions popvertssol par 20 voix contre 11 et 4 abstentions.**

**M. Nicolas de Pury** précise :

- Deux résolutions car nous n'avons pas trouvé d'autres moyens. La Chaux-de-Fonds a proposé une demande d'étude, mais une demande d'étude pour laquelle le Conseil communal a deux ans pour répondre ne correspond pas à grand-chose. La première résolution est de demander à ce que l'article 43 qui parle d'assurer la pleine compensation du renchérissement soit adressé aux membres du Grand Conseil. La deuxième résolution était d'assurer notamment aux rentiers la pleine indexation et non pas de prévoir jusqu'à 50 % de cette indexation. Nous pensons notamment aux petites rentes et à ceux qui n'ont pas des rentes entières. Bien sûr, dans des cas exceptionnels, il faudrait que ce soient les cotisants et les rentiers qui participent à cet effort et que l'on puisse ensuite les rembourser.

**M. Olivier Arni**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste refusera les deux projets. Notre porte-parole a déjà largement détaillé avec quelle approche nous abordions ce rapport. D'un côté la parité employeur et employés dans le comité de la caisse est une garantie très forte pour les employés et donne ainsi une marge de manœuvre aux employés quant à l'appréciation de la situation. Nous aurions tort de sous estimer le coût financier important, autant pour les employeurs que pour les employés qui serait induit pas un changement tel le proposent ces résolutions. Plus grave encore, la mise en danger de la caisse elle-même. En effet, il faut une vision à long terme qui est importante. Nous savons, dans la société actuelle, que le monde économique et financier fluctuent, les conjonctures peuvent s'enchaîner à des rythmes quelquefois effrénés et il serait déraisonnable, notamment en cas de chute boursière, par exemple, de lier la caisse à un principe rigide qui ne permet justement pas d'apprécier son fonctionnement. Ce serait aussi une raison de refus.

## Séance de lundi 7 avril 2008

Il faut aussi rappeler que la Caisse de pensions développe une politique sociale importante en termes de rentes et, finalement il est aussi déraisonnable de jouer sur cette corde en faisant croire qu'il est dans l'intérêt des employés d'avoir de manière rigide une indexation à 100 % alors que, finalement, l'ensemble des prestations sociales est bon et que, dans la durée, une caisse de pensions se doit d'avoir un objectif à long terme et il pourrait être mis en danger avec une bonne intention dont l'effet serait pervers. Sachons raison garder, « mieux vaut un 50 % tu l'as qu'un 100 % tu l'auras peut-être pas ! ». L'indexation à 50 % permet un équilibre qui tient compte de la responsabilité de la caisse, qui est très importante, des intérêts de l'ensemble des employés, jeunes, moins jeunes et des rentiers et, finalement, de l'évolution économique et financière de la société.

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Pour commencer notre groupe regrette la violation du règlement. Quant aux résolutions popvertssol, l'UDC s'y opposera pour les raisons suivantes. Elles n'amèneront rien de neuf. La LPP ne prévoit pas de bases légales pour le projet A et pour le projet B, nous ne pourrons de toute façon pas l'influencer.

**M. Didier Rochat** déclare :

- Si je comprends bien la situation future et les bonnes intentions d'aider les futurs rentiers et les actuels pour obtenir de meilleures rentes, je pense qu'il ne faut pas perdre de vue, malgré tout, les actifs qui deviendront de moins en moins nombreux et qui doivent finalement après payer alors que les moyens financiers des familles sont limités et de ne pas surcharger les actifs au profit des retraités. On a tendance à oublier que la caisse ce sont les personnes d'aujourd'hui qui la paient pour demain et il est important qu'un équilibre se fasse et cet équilibre a été trouvé. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai car je fais également partie d'un service qui a contribué à réaliser la loi et je ne veux pas prendre formellement partie.

**M. Jean-Charles Authier**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Pour ce qui nous concerne, il est vrai que ce principe de caisse de pensions souffre d'un handicap en choisissant le principe de primauté des prestations qui va évidemment mettre une très lourde charge sur cette caisse et rend difficile son financement. Il est clair que les

## Séance de lundi 7 avril 2008

propositions qui ont été faites de ne pas adapter complètement le renchérissement vont dans le sens d'adoucir cette adaptation aux prestations et il serait faut, en l'état, de modifier l'équilibre qui a été trouvé tant bien que mal.

**M. Sébastien Bourquin** ajoute :

- Ce n'est pas du tout pour charger financièrement l'équilibre qui a été trouvé entre les différents partenaires, mais c'est de le remplacer par un autre mécanisme qui sort très bien du projet B et qui ne ressort pas vraiment de la résolution A puisque nous n'amendons pas là un projet de loi du Grand Conseil, mais nous demandons uniquement de supprimer l'article 43 qui précise qu'il n'y a pas d'indexation complète. Ce que nous demandons c'est que les rentiers soient traités de la même manière que les actifs, les assurés qui voient aussi leur salaire indexé annuellement de manière complète au coût de la vie. Nous pensons qu'il serait aussi juste de continuer à indexer les rentes de la même manière, mais de prévoir, en cas de besoin, et il est avéré, des contributions comme on l'applique pour les actifs. Il y a eu des contributions de solidarité de 1 ou 2 % sur la masse salariale. Nous vous proposons donc le même mécanisme à la place d'une indexation partielle des rentes. Nous voulons donc l'indexation complète au coût de la vie, mais gardons la possibilité de prélever une part des rentes pour assainir la caisse. Une fois que la caisse sera assainie, les rentes auront atteint l'évolution normale si elles étaient indexées à 100 % sans ces parts d'assainissement. Ce ne sont pas davantage de charges pour les collectivités publiques que nous vous proposons, mais un autre mécanisme de financement pour ne pas pénaliser les rentiers par rapport aux actifs.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Je vous invite à refuser ces deux résolutions. La première, puisque c'est justement le danger des systèmes en primauté de prestations, c'est d'offrir des prestations qui ne sont pas financées. En proposant de modifier l'article 43 sans donner le financement pour accompagner cette mesure, c'est justement la chose à éviter. J'ajouterais même qu'elle n'est pas conforme à l'article 7 de l'arrêté que vous allez voter qui dit qu'il ne doit pas y avoir de modifications essentielles au projet; proposer au Grand Conseil d'augmenter les prestations alors qu'il n'y a pas le financement est une modification essentielle qui ne lierait plus, dans ce cas, la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui s'est déjà prononcée, et la Ville de Neuchâtel qui se prononcerait.

## Séance de lundi 7 avril 2008

Concernant la deuxième résolution, vous proposez de donner des instructions aux représentants de la Ville au sein du conseil d'administration. C'est curieux puisque, en cas d'autonomie, il n'y a justement plus d'instructions à recevoir. Il y a une responsabilité des membres du conseil d'administration qui doit prendre les meilleures dispositions en fonction des études menées, des conseils et des demandes de l'Autorité de surveillance. Il n'y a donc pas d'instructions à recevoir du Conseil général ou de toute autre Autorité. Au cas où des mesures extraordinaires d'assainissement deviendraient nécessaires, et c'est ce qui est expliqué tout au long du rapport, il n'y aura pas de mesures d'assainissement puisque nous assurons un financement qui va au-delà du financement nécessaire pour simplement maintenir le taux de couverture puisque l'objectif est justement de l'augmenter. L'objectif est donc de ne pas avoir à prendre de mesures d'assainissement. C'est pour cette raison que le financement a été augmenté. Je crois aussi que M. Bourquin n'a pas bien compris le financement en capitalisation.

Lorsqu'une personne à la retraite voit sa retraite augmenter d'un franc, la caisse doit immédiatement capitaliser un montant de 7 francs pour pouvoir payer ce franc tout au long du reste de la vie de ce rentier. Ce n'est donc pas une histoire d'un franc qui entre et qui ressort. C'est cela le problème. La proposition du groupe popvertssol consistant en un prélèvement sur les rentes est absurde dans un système de caisse de pensions. Cela ne tient pas la route et je vous invite à refuser ces résolutions.

**M. Nicolas de Pury** intervient à nouveau :

- Je dirai que les bras m'en tombent quand j'entends les arguments du Conseil communal ou des rapporteurs des groupes. Si l'indexation met en danger la caisse même, c'est invraisemblable d'entendre de pareils arguments.

La vice-présidente, **Mme Maria Angela Guyot**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle prie alors le président, **M. Philippe Loup**, de reprendre sa place et de reprendre la direction des débats. Ce dernier soumet l'arrêté concernant l'intégration de la Caisse de pensions de la Ville à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Le Conseil général **adopte cet arrêté par 27 voix sans opposition et 8 abstentions**.

**M. Blaise Péquignot** intervient :

Séance de lundi 7 avril 2008

- J'ai une motion d'ordre. Je rappelle à votre Autorité l'article 40, alinéa 3, deuxième phrase du Règlement général. Vous devez rendre l'assemblée attentive à la majorité des deux tiers....

Le président, **M. Philippe Loup**, prend acte de la remarque et rend donc l'assemblée attentive à ce fait. Il précise qu'il faudra 24 voix pour que la résolution soit acceptée. Il soumet le projet **A** qui est **refusé par 20 voix contre 8 et 6 abstentions**. Quant au projet **B** il est également **refusé par 20 voix contre 8 et 6 abstentions**.

Séance de lundi 7 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 7 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix contre 0 et 8 abstentions.

Arrêté  
concernant l'intégration de la Caisse de pensions du personnel de la  
Ville de Neuchâtel à la Caisse de pensions de la fonction publique du  
Canton de Neuchâtel  
(Du 7 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- La Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (CPVN) est intégrée à la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPU), selon les modalités prévues par le projet de loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel et selon les termes de la convention relative à certaines modalités de transfert.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à transférer l'ensemble des engagements relatifs aux pensionnés et aux assurés actifs de la CPVN à la CPU, sur la base de chiffres harmonisés au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les assurés actifs sont repris sur la base des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et les pensionnés sur la base des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Art. 3.**- <sup>1</sup> Le Conseil communal est autorisé à transférer à la CPU, la fortune appartenant à la CPVN au 31 décembre 2008 et plus particulièrement ses immeubles.

<sup>2</sup> Une convention de transfert de patrimoine entre la Ville de Neuchâtel et la CPU déterminera les modalités de ces transferts.

<sup>3</sup> Tous les frais relatifs aux transferts immobiliers sont à la charge de la CPU.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est autorisé à signer les conventions susmentionnées.

Séance de lundi 7 avril 2008

**Art. 5.**- Le Conseil communal est autorisé à prélever une somme de 12 millions de francs au maximum à la fortune nette de la Ville pour financer l'insuffisance de couverture lors de l'intégration de la CPVN à la CPU.

**Art. 6.**- Le règlement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, du 15 avril 2002, est abrogé au terme des opérations d'intégration. Une convention d'affiliation à la nouvelle caisse au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est conclue par la Ville de Neuchâtel.

**Art. 7.**- Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sous réserve d'acceptation de la loi par le Grand Conseil sans modification essentielle, et par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 7 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amelie Blohm Gueissaz

**1A  
08-502**

## **Postulat de M. Didier Rochat intitulé « Pour une retraite flexible »**

(Déposé et développé le 7 avril 2008)

Voici le texte de ce postulat : « **Le Conseil communal est prié de revoir le règlement d'application du statut du personnel communal en matière de mise à la retraite, en particulier l'art. 2bis, dans le sens d'une plus grande flexibilité donnée au personnel de choisir la date de leur départ à la retraite. Le Conseil communal est invité à anticiper les incidences liées aux importants changements démographiques induits par la baisse de la natalité et le vieillissement de la population, à flexibiliser les départs à la retraite selon les attentes des titulaires et à harmoniser les pratiques entre collectivités publiques affiliées à la nouvelle caisse de pensions unique. Le but consiste notamment à permettre aux collaboratrices et collaborateurs qui le désirent de travailler plus longtemps sans devoir se justifier. Il est en effet dans l'intérêt de l'employeur de prévenir le manque prévisible de main d'oeuvre par une plus grande fidélisation de son personnel** ».

Invité par le président à **développer** son postulat, **M. Didier Rochat** déclare :

- Je ne vais pas développer longtemps. Il complète la motion no **07-304**, mais sous un angle qui traite moins uniquement de l'aspect des prestations sociales, mais il faut bien le voir sur l'angle bien compris de l'employeur et de l'avenir de l'employeur. Au sujet de l'article 2 bis, je

## Séance de lundi 7 avril 2008

rappelle qu'il précise que : « le membre du personnel qui souhaite prolonger son activité à temps partiel ou à plein temps au-delà de l'âge terme de 62 ans, respectivement de 60 ans pour le personnel uniformisé du Corps de police et du SIS, doit en faire la demande au Conseil communal. La requête doit être adressée, motivée, etc... ». Je vais même plus loin que ce que propose la motion. Il faut même réfléchir à donner la possibilité, quand c'est dans l'intérêt de l'employeur et de l'employé, de travailler au-delà de 65 ans car, dans certains cas, c'est peut-être nécessaire et, aujourd'hui, la limite rigide qui est imposée n'a plus, a priori, vraiment de justification. Il faut donc aussi revoir cette question.

Le président précise que la discussion de cet objet sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**2  
08-007**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan spécial « portes-Rouges est », la modification des plans d'alignement no 74 « Quartier de Saint-Hélène » et no 96 « Quartier du Mail », ainsi qu'une demande de crédit relative à l'aménagement du secteur « portes-Rouges est »**

(Du 13 mars 2008)

***Ce rapport figure sous la rubrique « rapports et autres objets » ci-contre***

**M. Blaise Péquignot**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a accepté le projet d'arrêté III puisque lui seul concerne cette commission, par 9 voix sans opposition et sans abstention. Il est apparu, aux yeux de la Commission financière, que ce crédit de 500'000 francs, dont à déduire une participation externe de 210'000 francs, était une dépense justifiée par rapport aux améliorations que l'ensemble de ce projet pouvait amener dans le quartier.

**Mme Béatrice Bois**, rapporteure des Commissions du plan d'aménagement et du plan d'alignement, déclare :

## Séance de lundi 7 avril 2008

- Je ne suis pas la rapporteure officielle et comme les commissions se sont réunies, je me suis portée volontaire. Nous n'aborderons pas les points traités en détail dans les commissions pour éviter les redondances. Nous nous sommes prononcés, dans la Commission du plan d'aménagement, uniquement sur l'arrêté I qui a été accepté par 7 voix contre 1 et une abstention. Pour le plan d'alignement, il y a eu unanimité de la Commission du plan d'alignement pour le projet d'arrêté II.

**M. Daniel Domjan** intervient :

- Les commissions ont siégé avec une démission assez importante de membres et de présidents. Les deux arrêtés ont été acceptés par les deux commissions.

**Mme Béatrice Bois**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le rapport que le Conseil communal nous soumet aujourd'hui est un rapport complet, bien structuré dont la lecture permet de nous faire une idée détaillée du nouveau centre d'achat Migros ainsi que des diverses modifications que cela nécessite. A notre avis, les négociations ont été menées dans un esprit positif et constructif entre les Autorités communales et la Migros; nous en remercions la Directrice de l'urbanisme. Car l'abandon du Centre d'achat actuel serait, à coup sûr, une grande perte pour toute une population habitant les quartiers sud et nord du chemin de fer, surtout en tenant compte du déplacement, à la Maladière, de l'ancien centre Coop. Le nouveau complexe sera accessible en transports publics améliorés, ce qui est souhaitable. Car le groupe socialiste mène depuis belle lurette une politique qui défend le maintien des magasins de quartier, voire de centres d'achat de taille moyenne répondant réellement à la notion de proximité. Cette notion doit garder son sens premier. Elle peut être source de contact et de communication entre une population diversifiée. Alors, l'aménagement d'une place de délassement arborisée piétonnière, le projet le prévoit, pourra contribuer à cela; au moins nous le souhaitons. Elle pourrait faire office de lieu de rencontre pour les habitants des différents quartiers.

Autres points positifs :

- L'amélioration de la fluidité du trafic par la création d'une présélection. Néanmoins, nous nous sommes interrogés à ce sujet. Ne serait-il pas préférable de régler la circulation par un rond-point ou une signalisation lumineuse ?

## Séance de lundi 7 avril 2008

- Le maintien des places de travail, voire leur augmentation est à saluer. C'est un atout indéniable pour l'économie de notre Ville.
- Il est heureux de constater qu'il n'y aura pas de places de parc sur les espaces extérieurs.
- Certes, l'amélioration de l'accès au passage sous voie Portes-Rouges - chemin des Cèdres est un atout. Cependant, nous aimerais mener une réflexion plus approfondie. L'accès au centre commercial par le sud (Monruz, Cèdres, etc.) ne peut se faire par un étroit tunnel. Le plan directeur des pistes cyclables prévoit un passage pour les deux-roues légers. Ne devrions nous pas saisir l'occasion des travaux pour améliorer le chemin piétonnier et créer une piste cyclable sous la ligne du chemin de fer? Un postulat sera déposé à ce sujet.
- La participation de l'investisseur privé aux coûts des travaux sur le domaine public nous satisfait.

Abordons maintenant quelques points pour lesquels nous souhaiterions avoir des explications complémentaires :

1. Il est prévu de créer 80 à 120 places de parc. Selon le plan englobant également l'espace public, il serait théoriquement possible d'augmenter le nombre de places de parc. Quelle garantie avons-nous que la Migros n'aura pas la velléité d'y recourir ? Vu le manque chronique de places de parc sur le domaine public, il serait souhaitable que celles-ci soient accessibles, à des prix abordables, à la population pendant les nuits et les fins de semaine. Y a-t-il des négociations à ce sujet ?
2. Sans entrer dans une guerre de chiffres, nous avons de la peine à saisir, que, malgré une augmentation de 700 véhicules par jour, il n'y aurait de ce fait ni évolution de bruit ni péjoration de la qualité de l'air.
3. Le rapport fait mention d'un revêtement absorbant le bruit Qu'en est-il?
4. Nous avons un petit regret concernant la restriction de densification au-delà de 3 mètres de hauteur, imposée par une servitude. Quelle est la politique général du Conseil communal en la matière ?
5. Dernière question : est-ce que l'abandon du projet initial d'un pont permettra-t-il de modifier la densification des terrains côté sud du chemin de fer ?

Pour terminer, il serait bon que le Conseil communal fasse le plus tôt possible une large information auprès de la population. Est-ce prévu? Si

## Séance de lundi 7 avril 2008

oui, quand? En conclusion, le groupe socialiste souhaite la réalisation de ce projet. C'est une excellente collaboration privé/public qui répond notamment aux besoins des habitantes et habitants des quartiers Portes-Rouges. Nous acceptons donc à l'unanimité le rapport y compris les 3 projets d'arrêté y relatifs.

**M. Daniel Domjan**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral ont pris connaissance de cet imposant rapport du Conseil communal concernant le plan spécial Portes-Rouges est, la modification des plans d'alignement no 74 du quartier de Ste-Hélène et no 96 du quartier du Mail, ainsi qu'une demande de crédit relative à l'aménagement du secteur Portes-Rouges est. Plusieurs aspects de ce dossier ont retenu l'attention de nos groupes.

La modification du plan d'alignement du quartier de Sainte-Hélène et celui du Quartier du Mail trouve l'appui total de nos deux groupes. En effet, le projet de relier l'avenue des Portes-Rouges et le Mail est devenu totalement irréaliste compte tenu de l'évolution du plan de circulation dans notre ville. La proposition d'aligner l'ensemble de l'avenue des Portes-Rouges ainsi que celle du Vignoble paraît dès plus évidente. La largeur totale de la route permettant ainsi d'assurer un flux de la circulation optimum sur cette route très fréquentée, tout en maintenant les places de parcs longitudinales sur quasiment toute la longueur, hormis la place nécessaire à l'entrée du centre commercial et la présélection prévue à cet endroit. Ces places étant importantes pour le quartier et les autres commerces présents le long de cet axe.

Comme l'explique clairement le rapport, le fait de reconstruire un centre commercial dont la surface de vente double, il y a obligation de soumettre le projet à un plan spécial. Il est évident que pour le quartier Portes-Rouges - La Coudre - les Cèdres, le départ du centre commercial Coop sur le site de la Maladière a été une perte importante d'offre d'achats. Actuellement, le Centre Migros en question est d'une importance capitale pour ces quartiers. Il est évident, chacun qui connaît ce centre commercial actuel vous le concèdera, il est obsolète, mal adapté aux besoins actuels et nécessite donc une restauration importante. C'est donc avec satisfaction que nous prenons connaissance de l'intérêt de la Migros à développer sa présence sur ce lieu et ainsi à la pérenniser. Nous remercions de la qualité du rapport, ainsi que des documents annexés, qui nous ont permis de bien saisir l'ensemble des implications quant à l'implantation de ce nouveau centre commercial. Vous l'aurez donc sans doute déjà compris, les groupes radical et libéral vont

## Séance de lundi 7 avril 2008

accepter les arrêtés concernant le changement du plan d'alignement, le plan spécial et le crédit relatif à l'aménagement du secteur. Nous relevons que l'intégration de cette nouvelle surface de vente se fait en harmonie avec la situation particulière de ce quartier. L'entrée à l'ouest, comme présenté avec un espace public, est tout particulièrement intéressant. Il en est de même pour les déplacements piétonniers. L'élargissement de l'accès au passage sous voie à l'Est est également intéressant. Toutefois, quelques questions et remarques nous paraissent importantes à faire.

La première remarque est justement par rapport à l'élargissement de l'aire de passage au sous voie CFF. Ne serait-il pas opportun d'imaginer d'entrée, que du fait de devoir entreprendre des travaux dans ce secteur, le fait d'introduire dans le même temps une adaptation dudit passage aux nouvelles contraintes actuelles. En effet, nous pourrions ainsi, à terme, faire des économies d'investissement en groupant l'ensemble. La deuxième à trait à l'aménagement de l'axe routier des Portes-Rouges au niveau de l'entrée et sortie du centre commercial. Dans le projet, il est question de d'aménager une présélection pour les véhicules circulant d'est et ouest. Il semblerait, selon les informations données en commission, que l'aménagement d'un giratoire a été évoqué, mais n'est malheureusement pas réalisable. Malgré la création de cette zone de présélection, et comme l'indique le rapport, nous nous trouvons sur un axe avec une bonne intensité de circulation. De plus, la proximité du collège du Mail fait que cet axe est très fréquenté par des jeunes. De plus, comme l'indique le rapport, l'entrée et la sortie des véhicules légers se font au même lieu que la sortie des poids lourds livrant la marchandise au centre commercial. Pour ces diverses raisons, nous insistons sur le fait de prévoir d'entrée une régulation du trafic à cet endroit par des installations lumineuses, et non pas attendre et prendre ainsi le risque d'accidents qui eux précipiteraient alors cette décision non prise d'entrée.

Une dernière remarque, je constate avec plaisir que le cheminement pour les personnes à mobilité réduite a été correctement prévu. J'aimerais aussi insister sur l'importance d'organiser des séances d'information pour les résidents des quartiers et de soigner ces séances. C'est par ce biais que nous évitons bien des problèmes par la suite. J'ai encore trois questions :

- La première est liée à la page 16 dans laquelle nous constatons qu'une surface commerciale serait dévolue à l'installation d'une pharmacie. Une pharmacie est déjà depuis plusieurs décennies implantée au même endroit. Pourrions savoir si c'est cette même

## Séance de lundi 7 avril 2008

pharmacie qui est prévue de s'installer dans cette surface ou si c'est une autre enseigne qui y viendrait? Dans cette dernière hypothèse, nous trouvons, bien que nous nous trouvions dans le domaine privé, que cette proximité n'est pas de bon aloi d'établir une concurrence sur une zone aussi petite.

- Durant les travaux, vu l'importance de ce commerce dans le quartier, pouvons-nous savoir si un lieu de vente sera maintenu ?
- Dernière question : sur le parc actuel une déchetterie de quartier est installée, qu'est-il prévu dans cette région par la suite, une déchetterie sera-t-elle maintenue à proximité?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses et comme déjà dit précédemment, les groupes radical et libéral approuveront donc les trois arrêtés soumis.

**M. François Konrad**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le rapport qui nous intéresse ici a suscité bon nombre de remarques et de questions. Nous tenons tout d'abord à dire qu'il est appréciable, qu'après la fermeture d'une grande surface aux Portes-Rouges, un commerce d'importance soit maintenu et agrandi. Nous saluons par ailleurs la création d'une place publique à l'ouest du centre commercial exempte de voitures. Le développement d'une grande surface permettra aux habitants du quartier de limiter l'usage de la voiture pour se rendre dans d'autres commerces et favorise de fait les déplacements à pied. Le projet, lorsqu'il arrivera à son terme, permettra d'employer plus de personnel, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, la suppression de la voie CFF qui accède à cet endroit est regrettée dans la mesure où il ne sera plus possible d'envisager d'autre transport que l'usage de camions de livraison. Il est paradoxal d'annoncer que l'augmentation du bruit ne sera que de 0,2 décibels alors que dans cet endroit les normes légales sont déjà dépassées et qu'il faudrait au contraire envisager une réduction conséquente du bruit. Prenant en considération le nouveau flux de déplacement de véhicules, compte tenu en particulier des places de parc qui pourront aller jusqu'à 120.

Au vu de la situation, notre groupe ne peut que regretter que le postulat qui demandait à revoir les plans d'alignement n'ait pas été accepté et que nous devions voir cette question au coup par coup. Le volet financier nous pose problème puisqu'au montant voté ce soir nous pouvons ajouter la somme de 230'000.-- francs correspondant au revêtement phono-absorbant pris en charge par la Ville. Nous regrettons qu'il n'ait pas été prévu un espace permettant la création d'une piste cyclable.

## Séance de lundi 7 avril 2008

- Pourquoi ne pas avoir incité le promoteur à développer un projet mixte avec de l'habitat? Le changement d'affectation aurait été nous semble-t-il possible.
- Le nouveau plan d'alignement permet d'élargir la voie précédant le passage sous voies. Y a-t-il un risque que cela pré suppose un élargissement du passage du sous voies permettant le passage de voitures ?
- Est-il prévu de maintenir la déchetterie actuelle, voire de l'installer ailleurs? Et si cela devait être le cas, où serait-elle située?
- La nouvelle offre de places de parcs, soit de parquer le soir ou le dimanche dans le parking du centre commercial, n'est-elle pas en contradiction avec le plan de stationnement? Dans le sens de favoriser la voiture au détriment des transports publics?
- A l'art.25, nous lisons que le mur de soutènement du côté sud sera minéral avec comme matériaux apparents le béton. N'est-il pas possible de végétaliser ce mur?
- Sur la place qui va être créée, ne serait-il pas possible d'y installer des jeux pour les enfants?

Notre groupe est partagé sur la réponse à donner à ce rapport et aux arrêtés.

**M. Didier Rochat** déclare :

- Je m'exprime ici en tant que voisin du projet et je partage largement les points de vue de M. Domjan qui est également voisin. Globalement, nous avons vu que les travaux sont nécessaires et que depuis le départ de la Coop, cette Migros prend de l'importance et qu'il est judicieux de la développer et de revoir en même temps le trafic et le plan du secteur. Cela me semble être une bonne opportunité. Mais on ne nous dit pas exactement le nombre de places de stationnement qui seraient supprimées du domaine public. Par rapport aux pistes cyclables, je trouve un peu surprenant qu'on fasse une bande cyclable sur 4 ou 500 mètres, mais qui ne s'intègre ni avant, ni après dans le cadre d'une stratégie globale, alors que, dans un plan logique pour les cycles, la rue de l'Orée et la rue Sainte-Hélène et la rue Vy-d'Etra sont beaucoup plus appropriées comme piste cyclable et il serait peut-être utile, de la gare, de mettre des panneaux qui indiquent qu'il faudrait monter à vélo pour utiliser cette zone beaucoup plus tranquille plutôt que développer une piste cyclable sur la route principale. Par contre, je rejoins l'idée de faire un passage cyclable sous les voies de chemin de fer. Je l'ai souvent

## Séance de lundi 7 avril 2008

emprunté et il est vrai que c'est souvent difficile de passer, même à vélo. Ensuite par rapport au déplacement de l'arrêt du bus, l'intention est certes très bonne de vouloir mettre l'arrêt près de l'entrée de la future Migros, mais j'aimerais rappeler qu'en tant qu'usager régulier des transports publics, ce ne sont pas tellement les gens qui vont ou qui reviennent de la Migros qui les utilisent, mais bien plus les habitants qui, soit viennent de la rue des Cèdres, donc au sud et qui vont prendre le bus, soit des gens qui travaillent chez Métalor ou qui montent du côté de Sainte-Hélène et qui prennent le bus. Je suis sûr qu'il n'est pas judicieux de déplacer les arrêts du bus plus loin car le nombre qui vient de ce côté est faible par rapport au nombre de personnes qui viennent du côté amont. Je pense donc qu'il faudrait maintenir l'arrêt où il est maintenant.

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC a pris connaissance du rapport avec grande attention et remercie le Conseil communal pour sa clarté et les nombreuses explications fournies. Notre groupe est satisfait, surtout après le départ de la Coop des Portes-Rouges à la Maladière, du nouvel élan donné au quartier par ce projet, un élan économique avec le maintien d'emplois de proximité et la création, on l'espère, de 8 à 10 nouvelles unités, un aspect social avec le développement de petits commerces, en plus de la Migros, comme un petit café ou un pressing, ainsi qu'une place publique. Par contre, nous regrettons l'acharnement de certains de vouloir, par tous les moyens, bloquer le développement de quartiers, dont des quartiers périphériques, des commerces, en voulant, par exemple, imposer des contraintes, des diminutions drastiques de places de parc, des obligations en matière d'aménagement, etc. Une telle vision de notre société est un retour à un monde de "Bisounours" où l'on habite dans la forêt et mange des baies. Cette vision, notre groupe ne la veut pas et se battra toujours contre. Avec enthousiasme et pour le développement harmonieux de Neuchâtel, car vivre heureux en ville est possible, le groupe UDC soutiendra les trois projets.

**M. Jean-Pierre Baer** ajoute :

- Quelques mots sur ce **postulat** intitulé "amélioration des déplacements dans le quartier des Portes-Rouges". Dans le cadre des travaux de reconstruction de ce centre commercial, il nous paraît judicieux de profiter de l'élargissement prévu par le plan d'alignement à 11 mètres sur la partie nord de la ligne de chemin de fer, qui permet un accès facilité aux deux roues et cycles légers ou piétons à ce tunnel qui conduit à la rue des Cèdres et Monruz, de profiter des travaux pour étudier la

## Séance de lundi 7 avril 2008

réalisation d'un élargissement définitif pour la mobilité douce. On peut relever que la suppression définitive de ce pont qui relierait le quartier des Portes-Rouges à la colline du Mail fait qu'il ne va subsister, en tout et pour tout, comme liaison verticale que le pont du Mail et la rue de la Favarge. Entre deux, cet étroit tunnel pour canaliser les piétons et les cyclistes. Vu l'énormité des travaux qui seront prévus à cet endroit, il y aura certainement des synergies positives et des diminutions de coût plutôt que voir ce projet réalisé dans trois ou quatre ans, après la fin de ces travaux. Je dirai que ce projet était prévu dans le plan directeur des aménagements cyclables déposés, tout au début des années 1990, avant l'ouverture des tunnels. Il sera de toute évidence confirmé également dans le plan directeur qui sera proposé à notre Autorité après les élections. De toute évidence, il s'agit de se lancer et de prévoir et de préparer des déplacements facilités pour la mobilité douce aussi et pour que tous les habitants du sud de la ligne de chemin de fer puissent accéder à ce centre commercial. Peut-être que cela aura aussi des effets positifs sur le trafic puisque, si on n'est pas obligé de prendre sa voiture, on prendra son vélo, passer sous le tunnel et arriver directement au centre commercial.

**Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :**

- Je commencerai par la question qui vient d'être développée dans le cadre du postulat qui est donc liée à l'élargissement du sous voie La largeur actuelle de ce sous voie est de 2 à 2,5 mètres et dans le cas de la réalisation du plan spécial, le chemin piétonnier public sera élargi de 2 mètres à 3 mètres. Lors des débats en Commission du plan d'alignement, l'ingénieur communal a estimé les coûts de réalisation de l'élargissement de ce sous voie pour permettre la création d'une piste cyclable et donc la création d'une véritable liaison verticale entre les quartiers des Cèdres, de Monruz et le quartier des Portes-Rouges. C'est plusieurs centaines de milliers de francs. Bien qu'il ne soit aujourd'hui pas l'heure de nous prononcer sur ce postulat, je puis déjà vous dire qu'à mon sens le Conseil communal l'acceptera, dans la mesure où il souhaitera certainement l'analyser dans le cadre, comme vous l'avez relevé, de la réalisation du plan directeur de la mobilité douce pour lequel nous avons inscrit un montant de 500'000 francs dans la planification financière quadriennale 2006-2009. Le cas échéant, après analyse des coûts et de l'opportunité de réaliser ce projet, nous saisirions évidemment la Commission financière d'une augmentation de ce crédit d'investissement pour y intégrer la réalisation de ce sous-voie.

## Séance de lundi 7 avril 2008

Quant à la question du point de collecte des déchets, il est vrai qu'il se situe actuellement sur le domaine privé de la Migros. A priori ce point pourra demeurer sur le territoire de la Migros. Il faudra que nous en débattions dans le cadre de l'octroi du permis de construire. En tout état de cause, si c'est impossible de le maintenir sur le territoire de la Migros, nous n'allons pas le supprimer, nous allons négocier, par exemple avec le propriétaire Métalor, pour savoir si nous pouvons l'intégrer sur son parking.

Quant à la question des conteneurs enterrés, il est prévu d'installer ce système principalement au centre-ville, mais, selon mes informations, la Direction des travaux publics mène actuellement une réflexion globale sur l'ensemble du territoire communal relativement à ces points de collecte, mais cette hypothèse n'a pas été développée par le Conseil communal dans le cadre de son rapport puisque nous nous sommes concentrés sur le centre-ville.

S'agissant de la signalisation lumineuse, le rapport d'aménagement qui est élaboré en plus du plan spécial, en application de l'article 47 de l'OAT, prévoit effectivement qu'à plus long terme, en fonction du développement futur d'autres projets, il pourrait s'avérer nécessaire d'installer une signalisation lumineuse et la convention signée entre la Ville et la Migros prévoit effectivement, en son article 3, que l'Etat de Neuchâtel, par le Service cantonal des ponts et chaussées, se réserve le droit d'exiger la pose d'une telle installation pour réguler le trafic s'il y a constat de limite de capacité. Dans ce cas, la convention prévoit également que la Migros prendra à sa charge l'intégralité des coûts de réalisation de cette signalisation. Alors, nous allons tenter d'aller plus loin que ce qui est mentionné dans la convention pour éviter d'intervenir à plusieurs reprises sur la chaussée et donc, aussi pour la Migros, pour des motifs d'économie et de partage des coûts. Nous allons donc tenter de la convaincre qu'elle aurait aussi tout intérêt, en sus de votre argument de prévention des accidents, à accepter une réalisation de ces travaux, de manière préventive, mais ce n'est pas une exigence du Service cantonal des ponts et chaussées.

Pourquoi deux pharmacies? Je n'en sais rien. Peut-être parce que les architectes de la Migros viennent de La Chaux-de-Fonds et n'ont pas réalisé qu'il y avait une pharmacie en face. Cependant, nous avons aussi soulevé cette question et nous nous sommes approchés de la Migros pour qu'elle prenne contact avec l'exploitant actuel. Bien que nous sachions que la liberté du commerce et de l'industrie est un droit

## Séance de lundi 7 avril 2008

constitutionnel, il serait effectivement un peu absurde d'avoir deux pharmacies à proximité.

Quant à l'ouverture de la Migros pendant les travaux, oui, il y aura un bâtiment provisoire, donc le centre commercial sera ouvert durant toute la durée des travaux.

Au sujet de la politique générale de la Ville en matière de densification, oui, la Ville suit les recommandations de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire qui dit que pour respecter les critères du développement durable, il est impératif aujourd'hui de densifier la ville dans la ville. C'est effectivement l'une de nos lignes politiques. Je souhaiterais relever que le plan directeur communal prévoit que le secteur des Portes-Rouges est une ébauche de centre de gravité à vocation industrielle, artisanale, commerciale et administrative. Le secteur Portes-Rouges n'a donc pas vocation première d'habitat. Le plan prévoit que ce secteur est un secteur d'activités et selon le règlement d'aménagement communal, le taux d'occupation du sol est de 80 au maximum avec un indice maximal d'utilisation du sol de 2. Nous avons, en 2002, élaboré une étude préliminaire de plan directeur sectoriel Portes-Rouges, qui n'a pas été concrétisé puisqu'il était nécessaire d'attendre le développement d'autres projets. Ce plan prévoyait cinq secteurs pour les Portes-Rouges et, à l'heure actuelle, il n'y a que le secteur dont nous discutons aujourd'hui, celui de la Migros, qui a développé un projet. Dans le cadre de cette étude préliminaire, nous nous sommes en fait rendus compte que, même cet indice maximal de 2% était une densité difficilement atteignable, en raison de la topographie et de la forme des parcelles et qu'un indice de 1,5 serait plus proche de la réalité. Je relève aussi, comme je l'ai dit, que c'est plutôt un secteur d'activités, mais que les quartiers à proximité de ce secteur, c'est-à-dire au sud des voies, la Favarge, les Cèdres, Monruz et, au nord des voies, Monruz Dessus ont principalement vocation d'habitation, de même que les quartiers de l'Orée et des Fahys et nous vous avons récemment soumis aussi une modification des plans d'alignements pour les Fahys avec la construction d'un nombre important de logements. En sus, c'est aussi une question de pesée des intérêts. Si le propriétaire ne veut pas densifier davantage, est-ce le rôle des collectivités publiques de faire un forcing et de prendre le risque que le projet de développement du centre commercial soit abandonné ou est-ce le rôle des Autorités politiques de trouver un terrain d'entente avec les propriétaires? Le terrain d'entente nous l'avons trouvé s'agissant de la répartition des coûts, mais nous l'avons aussi trouvé avec la suppression de l'ensemble des places de parc à l'extérieur pour créer cette place

## Séance de lundi 7 avril 2008

arborisée. Cela conduit à créer une place à vocation publique sur un domaine privé, avec, en sus, les charges d'entretien à charge de la Migros. Cette pesée des intérêts nous a donc amené à ne pas insister sur la question de la densification, en tous cas à l'heure actuelle, tout en précisant que la Migros pourra toujours densifier davantage, mais, à notre sens, puisqu'il s'agit d'un secteur d'activités, bien davantage dans le domaine des activités tertiaires que dans celles d'habitation.

S'agissant du risque que l'élargissement de l'alignement à hauteur du chemin piéton devienne un jour une route, il est nul car il y a la présence des voies de chemin de fer et la pente est trop importante. Quant à la voie ferroviaire, nous aurions pu imaginer, pour respecter les critères du développement durable, qu'elle soit maintenue et que la Migros livre ses marchandises par le train. C'est cependant problématique. C'est le centre de production de Marin qui livre le centre Migros Portes-Rouges par camion car il n'y a pas un tracé direct de voie ferroviaire et, en plus, il était nécessaire de supprimer cette voie de chemin de fer pour réaliser ce projet puisque, si la voie était maintenue, une distance de sécurité de 5 mètres aurait dû être respectée, ce qui ne permettait plus l'élargissement de ce centre commercial, tel que prévu. Je vous rappelle que c'est aux propriétaires privés de s'entendre sur ces questions. Certes, les collectivités publiques peuvent essayer d'influencer, mais les CFF et la Migros ont accepté le démontage de ces voies par convention le 27 mars 2007.

A propos des pistes cyclables, ce n'est pas de la mauvaise volonté, c'est que la problématique pour installer une piste cyclable demande que la chaussée atteigne au moins 8,5 m, dans la mesure où la piste cyclable doit atteindre 1,5 m et la voie pour la circulation 7 mètres, en particulier pour accueillir les convois exceptionnels. Nous avons réussi à obtenir, dans le cadre de ce projet, que lorsque la chaussée atteint 7,5 on mette une piste cyclable, quitte à ce que les convois exceptionnels empiètent sur cette piste parfois. Mais si la largeur n'est pas au moins de 7,5 m, c'est impossible et c'est pour cette raison que nous ne pouvons réaliser cette piste cyclable que dans le sens montant et ce, dès le nouvel arrêt de bus jusqu'à la hauteur du collège du Crêt-du-Chêne. Et je rebondis sur la question du déplacement de l'arrêt de bus. Nous avons pensé surtout au usagers du centre commercial et nous avons pensé aux usagers des quartiers des Fahys, des Liserons, voire des quartiers de l'Avenue de la Gare qui empruntent la ligne de transport public pour se rendre, déjà actuellement, à ce centre commercial. Il s'agit souvent de personnes âgées. On sait que c'est un commerce de proximité qui est très apprécié par les personnes âgées parce que, justement, il est moins

## Séance de lundi 7 avril 2008

stressant qu'un immense centre commercial. Dans le cadre de la pesée des intérêts, il nous est apparu que les habitants du quartier pouvaient se déplacer de quelque 70 mètres et qu'il était plus judicieux de favoriser la venue dans ce centre commercial par le biais des transports publics plutôt que par celui des voitures.

Au sujet des places de parc, il y a 5 places qui vont être supprimées pour permettre l'élargissement des fosses à arbres. Il y a actuellement 13 places de parc. Il n'y en aura plus que 8 et effectivement la Migros a accepté d'entrer en matière sur la mise en location, durant les heures de fermeture du centre commercial, soit dès 18h30 et le week-end de ces places de parc à destination des habitants du quartier, mais évidemment contre paiement d'un loyer qui s'élèverait entre 50 et 150 francs.

Au sujet du postulat, le Conseil communal s'y était opposé à l'époque. Cela n'empêche pas la Commission du plan d'alignement de poursuivre ses réflexions, en particulier, de faire en sorte qu'il y ait concordance entre les plans d'alignement et le plan d'aménagement communal.

Pour conclure, l'information de la population est particulièrement importante parce que le plan spécial est de la compétence de votre Autorité et donc soumis à référendum facultatif. Il est donc important que la population soit informée rapidement pour que le délai référendaire puisse être respecté. Nous avons prévu d'informer la population la dernière semaine du mois d'avril, entre le 21 et le 27, par le biais de prise de contact avec les associations de quartier et par celui d'une publication dans "Vivre la Ville". La suppression des plans d'alignement ne rend pas d'autres parcelles constructibles. Pour répondre à une question qui ne m'a pas été posée aujourd'hui, mais lors de la séance de la Commission financière, à savoir pourquoi le nom des Portes-Rouges? Selon le dictionnaire des rues de Neuchâtel de M. Merminod, publié en 1989, une explication veut que le quartier ait été caractérisé par des immeubles à loyer modéré et que les portes aient été réalisées dans des matériaux bon marché, de couleur brune, comme de la pierre calcinée tirant sur le rouge, par opposition aux portes des classes sociales plus favorisées qui étaient massives et en bois brun foncé. D'autres voient dans ce nom une allusion aux petites portes de brique qui donnaient autrefois accès aux vignes. Je vous remercie de l'accueil fait à ce projet et en cas d'acceptation de votre part du postulat qui a été déposé par M. Baer, l'idéal serait de pouvoir réaliser ces travaux parallèlement au projet immobilier de la Migros, c'est-à-dire à l'aube 2010.

**M. Didier Rochat** ajoute :

## Séance de lundi 7 avril 2008

- Par rapport à la piste cyclable, je pense qu'il s'agit plutôt de favoriser les gens qui veulent faire le tour à vélo et de monter un étage plus haut dans la rue de l'Orée ou de Sainte-Hélène plutôt que les encourager à emprunter une route très fréquentée et je pense qu'à part ceux qui viennent du pont du Mail, il faut les encourager à monter à la rue Saint-Hélène pour les sortir de la route principale. Je ne suis pas sûr qu'il faut encourager cet espace à tel endroit car il y a d'autres endroits plus appropriés dans le quartier. Je vous invite à aller compter les usagers des transports publics. Honnêtement, il n'y a en pas beaucoup que vous voyez avec un sac Migros entrer et sortir du bus.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet alors l'arrêté I au vote de l'assemblée. Celui-ci est **adopté par 32 voix contre 2 et une abstention**. L'arrêté II est aussi **accepté par 35 voix sans opposition et aucune abstention**. Le projet d'arrêté III est **adopté par 35 voix sans opposition ni abstention**.

Séance de lundi 7 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix contre 2 et 1 abstention.

Arrêté  
concernant le plan spécial "Portes-Rouges est"  
(Du 7 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** – L'aménagement du secteur situé au sud-est de l'avenue des Portes-Rouges (bien-fonds 4494, 4495, 7905, 7724 et 7727 du cadastre de Neuchâtel et 889 du cadastre de La Coudre), selon le plan annexé au présent arrêté, est régi par le plan spécial "Portes-Rouges est".

**Art. 2.** – Le plan spécial "Portes-Rouges est", préavisé par le Département de la gestion du territoire, est soumis au référendum facultatif.

Il entre en vigueur après mise à l'enquête publique, approbation et sanction par le Conseil d'Etat, à la date de publication de cette dernière dans la feuille officielle cantonale.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 7 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0 et 0 abstention.

Arrêté  
concernant la modification des plans d'alignement  
n° 74 "Quartier de Ste-Hélène" et n° 96 "Quartier du Mail"  
(Du 7 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** – Le plan d'alignement n° 74 "Quartier de Ste-Hélène", sanctionné par le Conseil d'Etat le 17 mars 1970, et le plan d'alignement n° 96 "Quartier du Mail", sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1970, sont modifiés selon le plan annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – La modification des plans d'alignement, préavisée par le Département de la gestion du territoire, est soumise au référendum facultatif.

Elle entre en vigueur après mise à l'enquête publique, approbation et sanction par le Conseil d'Etat, à la date de publication de cette dernière dans la Feuille officielle cantonale.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 7 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0 et 0 abstention.

Arrêté  
concernant une demande de crédit relative à l'aménagement  
du secteur "Portes-Rouges est"  
(Du 7 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.** – Un crédit de 500'000 francs, dont à déduire la participation externe de 210'000 francs, est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'aménagement du secteur des Portes-Rouges est.

**Art. 2.** – Ce crédit sera amorti au taux de 5 % ; la charge financière sera imputée à la Section des Travaux publics.

**Art. 3.** – Toute compétence est déléguée au Conseil communal pour procéder aux rectifications mineures des limites parcellaires découlant du présent projet.

**Art. 4.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'échéance du délai de recours et après sanction par le Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 7 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 7 avril 2008

**2A  
08-503**

**Postulat de M. Jean-Pierre Baer et  
consorts intitulé "amélioration des  
déplacements dans le quartier des Portes-  
Rouges"**

(Déposé et développé le 7 avril 2008)

Voici le texte de ce postulat : "Dans le cadre des travaux de reconstruction du centre commercial des Portes-Rouges, des adaptations du plan d'alignement sont nécessaires. Il est notamment prévu de réserver une bande de 11 mètres de large pour permettre l'accès aux piétons et deux-roues légers au quartier situé au sud de la ligne de chemin de fer. Le tunnel existant sous les voies, d'à peine un mètre de large, pourra donc à terme être élargi. Mis à part le pont du Mail et la rue de la Favarge, il s'agit de la seule liaison nord-sud du quartier pour les piétons et les cyclistes.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'élargissement de ce chemin pour les piétons et les deux-roues légers et de profiter des synergies qu'offrira la construction du futur centre commercial pour adapter cette voie de communication. Un meilleur accès au centre commercial pour les piétons et les cyclistes ne pourra qu'avoir un effet bénéfique sur le trafic routier. Pour conclure, nous rappelons que cette liaison est prévue dans le plan

Séance de lundi 7 avril 2008

**directeur des pistes cyclables des années 90 et sera confirmée dans le plan en élaboration".**

Le président, **M. Philippe Loup**, relève que le postulat a déjà été développé. Il informe l'assemblée qu'il sera inscrit à l'ordre du jour. Il informe ensuite l'assemblée que les débats seront prolongés d'une heure.

**Mme Maria Angela Guyot** intervient :

- Je suis arrivée en retard, je n'ai donc pas d'excuse, mais mes collègues me disent qu'il n'y a pas eu de vote à ce sujet.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Il n'y a pas eu de vote car j'ai demandé s'il y avait une opposition et personne ne s'est levé.

**Mme Maria Angela Guyot** réplique :

- Après l'interprétation du groupe popvertssol sur le règlement, le président aurait-il lui aussi une autre interprétation?

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Ce n'est pas une interprétation, mais si je demande s'il y a une opposition et que personne ne se manifeste, simplement, je pense que l'acceptation était générale. Je vais faire voter ainsi les choses seront plus claires.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur une prolongation des débats jusqu'à 23 heures. Le Conseil général **accepte cette proposition par 20 voix contre 7 et 7 abstentions**.

**M. Sébastien Bourquin** déclare :

- Dans ce cas, je demanderai à ce que les 47 minutes qui nous restent soient consacrées aux autres objets.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Nous consacrerons la dernière demi-heure à l'examen des autres objets, mais maintenant nous passons à l'examen du rapport 08-008.

**3  
08-008**

**Rapport du Conseil communal concernant  
les transactions immobilières, l'octroi  
d'une subvention d'investissement et le  
cautionnement d'emprunts pour contribuer  
à la construction d'une auberge de  
jeunesse par la Fondation « Au Suchiez ».**

(Du 13 mars 2008)

*Ce rapport figure sous la rubrique « rapports et autres objets » ci-  
contre*

**M. Frédéric Guyot**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie en séance plénière le 20 mars 2008. Les différents votes ont eu lieu concernant les projets I, III, IV et V de ce rapport. Les votes sont les suivants : Projet I **8 oui, 1 opposition et 5 abstentions**. Projet No III **9 oui, pas d'opposition, 5 abstentions**. Projet No IV **8 oui, pas d'opposition, 6 abstentions**. Projet No V **9 oui, pas d'opposition et 5 abstentions**.

**Mme Béatrice Bois**, rapporteure de la Commission du plan d'aménagement, déclare :

## Séance de lundi 7 avril 2008

- Notre commission s'est réunie le 31 mars et s'est uniquement prononcée sur le projet II du rapport. Nous ne sommes pas entrés sur le fond du rapport. Ce point a été **accepté par 9 voix sans opposition et sans abstention.**

**M. Jean-Pierre Baer**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le parti socialiste est favorable au tourisme bon marché qu'offrent les auberges de jeunesse et je crois que notre groupe a eu droit à la motion qui a traîné le plus longtemps dans les oubliettes, avant que nous la retirions nous-mêmes, à savoir la création d'un camping à Neuchâtel, que nous avions déposée dans les années 1978 et qui a été retirée peu avant ses 30 ans de fossilisation au Conseil communal. Mais, fort de tout cela, le groupe s'était intéressé à ces hébergements mis en place pour Expo.02 et l'auberge de jeunesse avait été remise sur les rails puisqu'elle avait été installée sur les rails de notre gare, dans des wagons-lits qui ont été utilisés comme auberge de jeunesse. Cela a permis d'offrir des logements bon marché durant l'exposition.

C'est donc à ce moment que nous avons déposé notre motion pour étudier la faisabilité d'une auberge de jeunesse. Le rapport indique qu'elle était fermée depuis plusieurs années. Nous avions imaginé un site proche des établissements de formation qui accueillent souvent des échanges scolaires, comme les lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont, le CPLN et autres. Nous pensions aussi à tous les échanges sportifs, 9 salles de gymnastique, nous parlions de la création de la Maladière, deux patinoires, un port, des régates, des complexes de natation et autres, ces éléments faisant qu'il y a de fortes demandes pour héberger des gens de condition modeste. Je pense là aussi aux jeunes qui suivent des manifestations sportives.

Finalement, le site de l'Ecluse n'est pas celui que nous avions imaginé, mais pourquoi pas. Ce site permet de réaliser un certain nombre de choses, un parking pour décharger les habitants du quartier qui trouveront le moyen de garer leur véhicule et qui permettra aussi de financer une partie de la réalisation de cette auberge. Cela permettra, quand on parle de fossilisation, certaines pierres sont déjà fossilisées, mais ont de la peine à être remises les unes sur les autres puisque, depuis 1980, une motion a été déposée pour que nous puissions remonter à nouveau au Château par la rue des Moulins. La plupart d'entre-vous ont oublié où était le début de ce chemin qui permettait de regagner le chemin de ronde qui conduisait au Château. Cela permettra aux usagers du Château de se parquer au parking du Seyon et de ne

## Séance de lundi 7 avril 2008

plus monter sur la colline avec leur véhicule puisqu'ils trouveront de la place et profiter d'un ascenseur pour monter et cela facilitera grandement l'ensemble de ce dispositif. Nous nous réjouissons juste que le Conseil communal termine ce qui est ébauché, c'est-à-dire que la zone 30 km prévue soit véritablement en vigueur sur cette colline puisque les arrêtés officiels ont été publiés il y a déjà quelques mois. Mais, depuis lors, puisque si nous attendons assez longtemps nous revenons au point de départ, deux autres accès qui conduisaient à la colline du Château ont été fermés et ce serait intéressant de se repencher sur l'accès de la rue des Parcs. On traverse une passerelle, on arrive face à un mur et les autres chemins sont bien cachés par des barrières mises en place par les propriétaires. Les bâtiments de l'ENSA permettaient d'accéder par cette forêt en face de ce qui pourrait être une crèche un jour, à Jehanne-de-Hochberg 13. La route aussi est condamnée et fermée parce qu'il manque un mètre pour passer. Il y a encore du pain sur la planche pour améliorer les accès, mais, toujours est-il que cette auberge de jeunesse que le groupe socialiste accueille avec beaucoup de plaisir va résoudre une partie de ces éléments.

J'aimerais maintenant m'exprimer en mon nom propre. J'ai déploré le montage en cascade qui nous amène à parler d'une auberge de jeunesse, puis d'un parking, puis de logements, puis de vente de terrains, puis de crèches, etc. On ne sait plus de quoi nous parlons exactement et le projet d'arrêté No II, par exemple, qui n'a rien à voir, de prime abord, avec le projet, pourquoi devons-nous dézoner cette parcelle? C'est un legs, un terrain qui a été légué pour y accueillir une œuvre pieuse ou d'utilité publique. Cette donation a été prévue pour que les enfants de cette ville puissent bénéficier de cette zone. Voilà pourquoi, dans le plan d'aménagement de la ville, cette seule parcelle n'est pas prévue comme les autres et a un plan d'affectation différent. La question que je me pose, est de savoir après combien d'années la Ville peut vendre les dons de ses habitants? Je me suis enquis auprès du Musée d'art et d'histoire après combien d'années ils vendaient les tableaux? On m'a dit qu'il n'était pas question de vendre un tableau reçu. On peut se demander ce qu'il en est pour les terrains? N'y a-t-il plus aucune action d'utilité publique pour les enfants dans cette ville que le but final de la donation ne serait plus rempli aujourd'hui comme le prévoit l'article 49 de la Loi sur les communes? Si je prends le premier projet, si tous les projets affectant des terrains de la Ville, à chaque fois le Conseil communal nous propose un droit de superficie, (ici, dans le projet no III, article II on prévoit la vente d'une donation) alors que, justement, pour l'auberge de jeunesse, on va donner un droit de superficie. Je suis un peu perplexe sur ces changements de mécanisme que j'avais cru faire

## Séance de lundi 7 avril 2008

partie d'une règle, et ce d'autant plus que, comme le laisse prévoir les propositions d'amendement qui nous ont été distribuées en début de séance, on va y faire des appartements. Alors octroyons un droit de superficie pour des appartements et la Ville gardera ce terrain lorsque des œuvres d'utilité publiques seront prévues pour une réalisation. Je déplore en plus que le Conseil communal n'ait pas consulté les archives car je vous assure qu'il m'a fallu un téléphone de cinq minutes et trois heures d'attente pour avoir, ici, les copies de tous les testaments, legs, donations, explications, rapport du Conseil général, rapport des commissions et tout est posé dans les archives, sur le sommet de la pile et ce terrain Jehanne de Hochberg 13 était prévu pour y construire une école de commerce qui fête son 125me anniversaire. Justement, on en parle et on regarde sur ce petit terrain, où il était prévu de construire 27 classes, c'est le bâtiment des Beaux-Arts qui était initialement prévu sur ce terrain. Il y a eu un long débat pour savoir si on pouvait construire ailleurs et vendre le terrain pour financer la construction. Ils ont déjà répondu non. Peut-être que le but d'utilité publique n'est plus le même aujourd'hui et que nous pouvons en débattre. Je vous lis l'article 49 de la Loi sur les communes : "Les biens donnés ou légués aux communes, avec affectation spéciale, doivent être utilisés conformément à leur destination et cela tant et aussi longtemps que celle-ci est justifiée". La destination est-elle toujours d'actualité? A mon sens oui et je ne pourrai pas souscrire à ces deux premiers projets d'arrêtés.

**M. Steven Bill**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- J'avais prévu une prise de position sur le sujet, mais au vu des points soulevés par le préopinant, il me semble que je souhaiterais avoir des explications du Conseil communal avant de poursuivre le débat.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Effectivement, nous avons aussi fait ces recherches, qui étaient prêtes puisque notre archiviste venait de les donner à M. Baer. Il nous suffisait donc de demander un exemplaire, pour vous dire aussi que nous avions eu vent de cet élément et le Directeur des domaines avait fait des recherches. L'origine de la propriété du terrain Jehanne de Hochberg remonte avant la création du Registre foncier. Il n'est donc pas évident de retrouver, car c'est la voie habituelle de s'adresser au Registre foncier et remonter à l'origine de la propriété. Ce registre était muet sur la question. En fait, il y a deux éléments dans l'histoire de ce terrain. D'une part, je vous passe les détails des pièces jointes, il y a un testament de feu M. Samuel de Petitpierre qui donnait la propriété du terrain dont on

## Séance de lundi 7 avril 2008

parle à la Ville de Neuchâtel et qui a exprimé, dans son testament, de 1859, relatif à ce legs, le simple désir que ledit immeuble soit utilisé par la commune pour servir d'emplacement à une fondation pieuse ou d'utilité publique dont le besoin se fera sentir. Il s'agissait d'un simple désir. Je crois que ce qui a été dit par M. Baer n'est pas exactement la réalité de ce testament. Ensuite, en 1893, la mère de M. Samuel de Petitpierre a fait un legs et elle a exprimé le désir qu'un établissement soit installé dans la propriété léguée par son fils à la commune et le but de cet établissement était de créer une maison de convalescence. Il ne s'agissait pas de créer un établissement pour les enfants et c'est la mère du donateur du terrain qui a fait un don à la Ville à cet effet. En fait, le montant du don, qui était de 100'000 francs à l'époque, était insuffisant pour financer l'exploitation d'un établissement de convalescence. Une fondation a alors été créée, qui existe toujours, la fondation Samuel de Petitpierre, et le Directeur des affaires sociales siège dans le conseil de fondation; effectivement, les revenus de cette fondation, qui ont progressés puisqu'il y a environ 400'000 francs aujourd'hui, permettent d'accorder des dons généreux à des personnes en difficulté financière qui ont des charges ou des dépenses pour des convalescences. L'histoire s'arrête là.

C'est donc un simple désir de M. de Petitpierre par rapport à ce terrain et l'objectif initial, partagé avec sa mère, décédée bien après son fils, n'a jamais été concrétisé. Il est vrai que, par la suite, il y a eu un projet de construction de l'Ecole de commerce à cet endroit. Le Conseil communal était favorable et c'est le Grand Conseil, qui devait aussi se prononcer sur la question, qui l'a refusé. Il y avait des doutes quant à la capacité de la falaise de supporter un tel bâtiment et il était d'ailleurs question de faire ensuite cette Ecole de commerce dans le jardin du Prince, ce qui n'a pas non plus été fait et c'est aux Beaux-Arts qu'elle a finalement été construite.

Il apparaît donc que le désir de M. de Petitpierre et surtout de sa mère a été exhaussé puisque la fondation existe et continue d'assumer son rôle, conformément à son but. C'est d'ailleurs l'Autorité communale de surveillance des fondations qui reçoit, chaque année, les comptes et il apparaît. Il faut savoir qu'en matière d'acte notarié, puisque pour faire ce legs, un notaire est intervenu, et même au 19<sup>e</sup> siècle, les termes de charges et conditions étaient connus en matière juridique lorsqu'il y avait effectivement des charges et conditions au sujet d'un terrain. Tel n'est pas le cas s'agissant de ce terrain. Il faut aussi voir que tout ce que l'on appelle aujourd'hui l'aide sociale, l'aide matérielle relevait de la bienfaisance, des œuvres de charité, de l'empathie de certaines

## Séance de lundi 7 avril 2008

personnes fortunées de cette ville, heureusement, pour permettre ces œuvres sociales; depuis lors et par bonheur, tout le domaine de l'aide sociale s'est développé, y compris à l'égard des convalescences puisque, aujourd'hui, nous n'en avons plus vraiment besoin. Même si la fondation souhaitait construire un bâtiment, elle aurait du mal avec 400'000 francs, mais nous n'avons plus de besoins de lieux de convalescence. C'est ce que nous appelons, dans le jargon hospitalier des lits B. Nous en avons en suffisance, nous sommes plutôt dans une logique de fermeture d'hôpitaux et de lits ou de réaffectation d'hôpitaux de soins aigus en hôpitaux de convalescence. C'est donc la mission de l'hôpital du Val-de-Ruz et tout ce domaine a bien changé par rapport à l'époque. Il apparaît qu'il n'y a jamais eu, puisque le projet initial ne s'est pas réalisé car les fonds étaient insuffisants, de charges inscrites au registre foncier concernant ce terrain. Toutefois, par courtoisie, nous prendrons tout de même volontiers contact avec les éventuels descendants de M. de Petitpierre pour les informer de nos intentions.

**Mme Maria Angela Guyot** déclare :

- Je ne suis pas notaire, mais au plus loin que remontent mes réminiscences en droit réel, un legs est un acte personnel qui n'est pas modifiable. Le legs a été fait par M. Samuel de Petitpierre et sa mère ne pouvait pas le modifier et que nous voulions absolument faire une interprétation du but d'utilité publique me semble un peu tiré par les cheveux. Ce que je propose, c'est que nous arrêtons ici la discussion, que l'on règle cela, et nous aimerions une explication circonstanciée à ce sujet, qui manque dans le rapport et que le Conseil communal revienne avec cette explication et nous pourrons alors prendre une décision en connaissance de cause.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Peut-être que vos souvenirs des droits réels ne sont plus très récents et nous avons recherché cette question s'agissant de ce terrain. Nous avons lu, dans le testament qu'il exprimait le simple désir que le dit immeuble soit utilisé par la commune pour servir d'emplacement à telle fondation pieuse ou d'utilité publique dont le besoin se fera sentir. Par la suite, bien des années après, la mère a fait, elle, un legs en termes financiers en demandant qu'une fondation soit créée et elle l'a été. En termes de droit réel, lorsque sur un terrain, c'est différent de tableaux et d'objets mobiliers, donc en terme d'objet immobilier, s'il y a des charges ou des conditions sur un immeuble, un terrain, ces charges et conditions figurent au Registre foncier et figurent aussi dans le testament, ce qui

## Séance de lundi 7 avril 2008

n'est pas le cas. Il ne s'agit ni d'une charge, ni d'une condition lorsqu'il y a un simple désir mentionné dans un testament. Je crois que la question est assez simple. Il est vrai que nous n'avons pas recherché l'origine de cette propriété; car nous n'avions pas de raisons de le faire, et la recherche au Registre foncier a été faite, qui mentionnait effectivement que le terrain était propriété de la Ville avant la création du registre. Il faut se rappeler que c'est dans la deuxième partie du 19me siècle que ces legs ont été faits à la Ville et de l'avis du Conseil communal, il n'y a pas de problème particulier par rapport au projet que nous vous présentons ce soir s'agissant de ce terrain.

**Mme Maria Angela Guyot** ajoute :

-Je pense que la question n'est claire pour personne au sein du Conseil général, en tous cas pour la majorité. Je souhaiterais que l'on vote sur le fait que le Conseil communal retire cette proposition car, de mes souvenirs, même s'ils sont très anciens, un testament qui a un legs et que ce legs indique un objet bien précis avec une destination bien précise est une condition.

**M. Blaise Péquignot** relève :

- En général, les dispositions testamentaires ne sont que l'expression de vœux et de désirs. Alors, parfois on n'y ajoute des termes de charges et de conditions, mais d'autres fois on dit simplement que l'on aimerait bien que cela se passe ainsi. Si, dans certains testaments, il était mis qu'on aurait le simple désir que la Ville de Neuchâtel reçoive tel montant, je pense que l'interprétation ou la notion ou la portée de désir serait peut-être différente de la part de la Directrice des finances! Il me paraît effectivement que la question n'est pas sans importance.

Il est important que le Conseil général soit dûment informé, malheureusement par le biais d'un avis de droit, il faut aller chez les juristes qui sont là pour cela, mais la question n'est pas aussi simple. J'avais aussi eu vent, à l'époque, de cette destination particulière qui frappait le terrain dans le sens que cela ne devait être attribué que pour des écoles et un but d'utilité publique et j'avais demandé ce qu'il en était au niveau de la Ville. On m'avait d'abord répondu que le Registre foncier n'avait pas de traces de charges et, dans ce sens, les recherches faites par M. Baer montrent que nous ne sommes pas dans un cas qui est aussi simple, que cela soit pour une partie et pour l'autre et je pense que la demande de retrait de rapport pour complément sur cette question particulière est tout à fait fondée.

## Séance de lundi 7 avril 2008

**M. Pascal Helle** remarque :

- J'aimerais ajouter, à propos de cette demande de complément d'information. D'abord souligner l'importance de notre Service des archives. Cela nous permet de faire des recherches intéressantes, mais, surtout je souhaiterais qu'à cette occasion le Conseil communal s'approche des descendants de M. de Petitpierre afin de les mettre au courant de la nouvelle destination prévue pour ce terrain.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate qu'il y a une demande de retrait du rapport pour complément d'information avec l'avis de droit sur le legs du terrain. Il propose à l'assemblée de voter.

**M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Je ne suis pas sûr que l'on puisse demander de passer au vote pour demander au Conseil communal de retirer le rapport. C'est la propre décision du Conseil communal. La seule possibilité que nous ayons de retirer le rapport est de former une commission avec laquelle on reverrait le rapport. Je crois qu'il serait plus judicieux que le Conseil communal se fasse très vite une idée, sinon nous devons continuer la discussion.

**Mme Raymonde Wicky** ajoute :

- Soit le Conseil communal décide de retirer son rapport, soit le Conseil général décide de renvoyer le rapport au Conseil communal.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Il m'apparaît qu'un complément d'information par écrit avant le vote de l'arrêté en question est nécessaire au vu du doute qui s'est installé au sein du Conseil général. Par contre, les autres arrêtés ne sont pas touchés par cette question. Le Conseil communal, dans ces conditions, vous apportera un complément d'information sous forme écrite, mais ne souhaite pas retirer son rapport puisque l'essentiel n'est pas changé. Il vous remettra un rapport complémentaire. Effectivement, il n'y a pas de renvoi de la part du Conseil général, ni de refus des arrêtés, et je ne vous propose pas de mettre au vote ces deux arrêtés-là. La modification du plan d'aménagement n'est pas remise en cause, mais il faut pouvoir procéder à la vente. Je vous propose donc de garder ce rapport à l'ordre

Séance de lundi 7 avril 2008

du jour pour que nous puissions, dans l'intervalle de la prochaine séance, vous remettre un complément de rapport sur cette question.

**M. Steven Bill** relève :

- Il me semble que pour garder la cohérence du dossier, les arrêtés doivent être votés ou refusés ou renvoyés ensemble.

**M. Blaise Péquignot** ajoute :

- Il m'apparaît que ces arrêtés sont liés et à la limite l'impossibilité de faire l'opération sur le terrain Jehanne de Hochberg pourrait avoir une incidence sur la volonté de notre Conseil d'approuver ou de refuser les autres arrêtés. Je crois donc que le retrait de ce rapport implique que l'entier du rapport disparaisse de nos tables ce soir pour réapparaître ultérieurement avec une information qui éclairera l'ensemble des décisions à prendre. C'est le bon sens qui le veut.

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Le groupe popvertssol souhaite que le Conseil communal retire de lui-même ce rapport afin d'aller plus en avant.

Le Conseil communal demande une suspension de séance. Les travaux sont suspendus durant 10 minutes.

A la reprise des débats, **Mme Françoise Jeanneret**, Directrice du tourisme, déclare :

- Le Conseil communal retire le rapport de l'ordre du jour et le remettra à l'ordre du jour avec un rapport complémentaire sur la question de ces legs.

**4  
07-301**

**Motion de Mmes et MM. Jean-Pierre Baer,  
Philippe Loup, Cristina Tasco, Béatrice  
Bois, Thomas Facchinetti, David Wintgens,  
Raymonde Wicky, Sabri Mermer, Anne-  
Dominique Reinhard,Nathalie Steullet  
Wintgens, Patricia de Pury, Marie-France  
Joly, Didier Rochat, Laurence Gauchat,  
Raymond Maridor, Pascal Helle, François  
Konrad, Jocelyn Fragnière, Bernard Junod,  
Sébastien Bourquin, Sandra Barbetti  
Buchs intitulée : "Le Jardin anglais : entrée  
sud de la gare"**

(Déposée le 15 janvier 2007)

Voici le texte de cette motion : "Le quartier de la gare de Neuchâtel est en plein développement depuis une quinzaine d'années. Son accès est primordial pour de nombreux habitants de la ville et de son agglomération. C'est pourquoi la Ville a consenti de nombreux investissements dans ce secteur. Parmi les plus remarquables citons la place de l'Europe, la place Blaise-Cendrars, la rénovation de la gare et le Fun'ambule, créé pour Expo.02. A de nombreuses occasions l'accès routier à la gare a également été débattu au Conseil général. Rappelons notamment les débats pour la mise à

## Séance de lundi 7 avril 2008

**sens unique de la rue du Crêt-Taconnet. Les signataires de la motion estiment qu'une réflexion doit avoir lieu pour renforcer le rôle d'entrée sud de la gare que joue la station inférieure du Fun'ambule. Il s'agit d'améliorer la prise en compte de l'interface bus-Fun'ambule-train. Grâce au Fun'ambule, les habitant-e-s de l'Est de la Ville n'ont ainsi pas besoin de se rendre au centre-ville avant de remonter l'avenue de la Gare. Pour les habitant-e-s de l'Ouest, le prolongement du Littorail en direction du Fun'ambule et le remplacement de la ligne 11 mérite la réflexion.**

**Du côté des automobiles, les usagers de la Gare ne devraient plus monter la rue du Crêt-Taconnet en sortant de l'autoroute à la Maladière. Ils devraient plutôt utiliser des places dépose-minute dans le quartier du Fun'ambule avant de repartir directement en direction de l'échangeur routier. Ces premiers éléments de réflexion, ainsi qu'une prise en compte de l'importance du Fun'ambule dans le réseau de transports publics devraient amener le Conseil communal à faire des propositions qui contribueront à augmenter encore le passage d'un certain nombre de voyageurs et pendulaires et à les faire opter pour les transports publics".**

Invité par le président à **développer** la motion, M. Jean-Pierre Baer déclare :

- Cette motion a été déposée alors que nous parlions de la mise en sens unique du Crêt-Taconnet, que nous nous plaignions du trop de véhicules qui arrivent sur l'espace de la gare et un autre élément qui avait conduit nos réflexions était le fait que le Fun'ambule est fermé pendant 6 semaines pour rénover un véhicule et le Conseil communal prévoyait de le fermer deux ans plus tard pour rénover le deuxième véhicule. Il semblait qu'il y avait d'autres manières de faire pour être plus efficace, se rendre compte que cette entrée sud de la gare que peut jouer le pied du Fun'ambule avec le prolongement du Littorail, l'accès privilégié que cela offre à tous les habitants de l'est de l'agglomération au sens large, pas seulement ceux de la ville. Il pouvait aussi y avoir la possibilité de créer une dépose minute, ce qui permettrait aux gens qui sortent de l'autoroute de ne pas monter sur le plateau de la gare, mais de rester au pied et de déposer les gens facilement et de repartir sur l'autoroute par l'entrée de la Maladière, de façon à diminuer ces trafics de véhicules vers le haut, ce qui permettra ensuite, sans aucune difficulté, de rendre la rue du Crêt-Taconnet en sens unique puisqu'il y aura moins de trafic. Nous souhaitions avoir une réflexion large et bien prendre en compte tous les éléments. Un de ceux qui nous avait passablement chagriné

## Séance de lundi 7 avril 2008

était le fait que le Fun'ambule, par sa conception, obligeait des interruptions pendant de nombreuses semaines. Y a-t-il des choses prévues pour améliorer cet état de fait, par exemple d'avoir un véhicule supplémentaire en réserve pendant que l'on répare les autres? Peut-être que des solutions existent et que nous ne les connaissons pas.

La séance est levée à 23h00

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,	Le président,	La secrétaire,
Rémy Voirol	Philippe Loup	Amelie Blohm Gueissaz